

MASTER 2 MOPU

Maîtrise d'Ouvrage des
Projet Urbains

2025

MENTION URBANISME ET AMÉNAGEMENT

MOT D'ACCUEIL

Bienvenue à l'École d'Urbanisme de Paris !

Nous vous recevons avec enthousiasme dans l'une des principales écoles d'urbanisme en France et en Europe. L'École d'urbanisme de Paris (EUP) vous offre une formation opérationnelle pour agir dans un contexte national et global de transformations écologiques, sociales, économiques et politiques qui exigent de renouveler la conception et la pratique des métiers de l'aménagement et de l'urbanisme. Dans ce contexte, vous serez invité-e à découvrir une grande diversité de thématiques et de manières de faire. L'ensemble des dispositifs pédagogiques de l'EUP vous permet de vous ouvrir à des points de vue différents, de vous confronter à des contradictions et de développer vos capacités d'argumentation et de coopération avec une pluralité d'interlocuteurs et d'interlocutrices. Notre école défend ainsi le pluralisme comme un mode de coexistence entre des approches qui peuvent être convergentes ou antagoniques.

Le but de l'EUP est donc de vous offrir un ensemble complet de formations couvrant de nombreux domaines vous permettant d'acquérir des compétences pour différentes situations de votre carrière professionnelle. Tout au long de vos études, une centaine d'enseignant-es-chercheur-euses et de praticien-nes, reconnu-es aussi bien nationalement qu'internationalement, vous ouvriront des horizons très divers, tant sur le plan des disciplines que des domaines d'application. Ils et elles mettent à votre disposition un éventail d'expériences et de ressources dont vous devez tirer parti, grâce à leurs réseaux scientifiques et leurs partenariats avec des administrations, des collectivités locales, des entreprises ou des associations. En appui, l'équipe administrative de l'école, composée d'une quinzaine de personnes, est à votre écoute pour vous accueillir et vous aider tout au long de votre cursus. Les étudiant-es de l'EUP bénéficient également de tous les services généraux des deux universités, Gustave Eiffel et Paris-Est Créteil, dont relève l'école. Plusieurs associations animent une riche vie étudiante à l'EUP et le réseau des anciens et anciennes constitue une plateforme importante pour accéder à des opportunités professionnelles.

Dans ce livret, vous trouverez de multiples informations sur l'organisation de votre vie d'étudiant.e dans un environnement particulièrement foisonnant pour étudier les questions urbaines et d'aménagement. L'École d'urbanisme de Paris est installée sur le Campus Descartes où sont présents de nombreux organismes d'enseignement et de recherche qui partagent nos grands objets d'étude et d'analyse, notamment les trois laboratoires associés à l'école, le Lab'Urba, le Latts et le LVMT, et au-delà l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, l'École des Ponts Paristech, ainsi que plusieurs autres laboratoires, départements universitaires et écoles d'ingénieurs.

Vous formez avec les équipes pédagogique et administrative, une collectivité mobilisée pour comprendre, penser, inventer les futurs urbains.

Nous vous souhaitons une bonne année universitaire 2025.

Jérôme Monnet et Arnaud Passalacqua, Co-directeurs de l'École d'Urbanisme de Paris

SOMMAIRE

1	Présentation générale de la formation.....	6
1.1	Objectifs de la formation.....	6
1.2	Compétences à l'issue de la formation	6
1.3	Public concerné	6
1.4	Débouchés professionnels	6
1.5	Durée, organisation et lieu de la formation	7
2	Modalités d'inscription et de financement	7
2.1	Recrutement / Prérequis.....	7
2.2	Tarif de la formation.....	7
2.3	Conventionnement avec l'UPEC.....	8
2.4	Inscription administrative - Carte étudiante	8
2.5	Formation non diplômante par module.....	9
3	Planning de l'année 2025	10
4	Programme & Activités pédagogiques	11
4.1	Stage	12
4.2	MOPU le référentiel national des masters urbanisme et aménagement	13
5	Modalités de contrôle des connaissances	14
5.1	Validation et semestrialisation	14
5.2	Modalités du contrôle des connaissances et de rattrapage	15
5.3	Évaluation des enseignements et suivi de la formation.....	15
6	Fiches des modules et activités transversales de la formation	16
7	La Chaire « Aménager le Grand Paris »	30
8	Équipe Enseignante	31
9	Organigramme.....	36
10	Vie étudiante – informations pratiques.....	37
10.1	Le BAIP – Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'EUP.....	37
10.2	Services de la Vie étudiante (Université Gustave Eiffel UPEC).....	37
10.3	Études et handicaps	38
10.4	Environnement numérique de travail (ENT)	38
10.5	Salles informatiques	39
10.6	Ressources documentaires.....	39
10.7	Aides financières	40
10.8	Restauration	40
10.9	Associations étudiantes – réseau d'anciens et anciennes	41
11	Autre parcours en formation à l'EUP.....	42
12	Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.....	43
12.1	De quoi parle-t-on ?	43
12.2	Que faire ?	44
12.3	Ressources et contacts	45
13	Venir à l'EUP	47

L'ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS

En septembre 2015, l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP - Université Paris-Est Créteil) et l'Institut Français d'urbanisme (IFU – Université Paris-Est Marne-la-Vallée | Université Gustave Eiffel) se sont réunis pour constituer l'École d'Urbanisme de Paris (EUP) et offrir un nouveau cursus de formation en urbanisme et aménagement, dans les nouveaux locaux du bâtiment Bienvenüe, à la Cité Descartes de Marne-la-Vallée.

L'EUP affiche trois ambitions principales :

- **Développer et internationaliser l'ensemble de ses formations** et les compléter par d'autres, notamment en matière de formation continue. L'accent est mis sur une approche pédagogique innovante, centrée sur la mise en situation professionnelle et le suivi individualisé de l'acquisition des savoirs et savoir-faire.
- **Jouer un rôle essentiel de liaison entre la formation et la recherche** en développant et intensifiant les relations entre les laboratoires de recherche sur l'urbain et le Labex Futurs Urbains.
- **Devenir un haut lieu du débat public** sur les grands enjeux urbains ; un haut lieu de la fabrique urbaine en Île-de-France, en France, en Europe et dans le monde.

Avec plus de 50 enseignant-es, un environnement riche de nombreuses institutions et écoles s'intéressant à la ville et aux territoires, au sein de la Cité Descartes (ENPC — École nationale des ponts et chaussées | École des Ponts ParisTech —, École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, IFSTTAR — Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux —, Efficacity, etc.), l'EUP dispose de nombreux atouts pour mener à bien ses ambitions et devenir une école de référence internationale sur la ville et la fabrique urbaine.

Première école de ce type en France, l'EUP est l'une des plus importantes écoles d'urbanisme d'Europe. Centre de formation avant tout, elle propose un Master en Urbanisme et Aménagement (MUA) ainsi que plusieurs Diplômes inter-universitaires (DIU).

Chaque année, l'EUP accueille près de 400 étudiant-es de niveau Master. Elle contribue autant au débat public qu'à l'animation des milieux professionnels par ses conférences, ses expositions et ses événements ouverts sur la société.



Voyage d'intégration de Master 1, 2019 © École d'Urbanisme de Paris.

MASTER 2 MOPU

Maîtrise d’Ouvrage des Projet Urbains

2025

Responsables du Master :

Françoise NAVARRE (navarre@u-pec.fr)

Julien ALDHUY (julien.aldhuy@u-pec.fr)

Secrétariat pédagogique :

Marie-Claire COCO (fc-eup@u-pec.fr - +33 (0)1 71 40 80 33)

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

1.1 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des professionnel·les en mesure de concevoir, de piloter les différentes phases du projet urbain et d'en coordonner les multiples intervenant·es.
- Familiariser aux enjeux, logiques et dispositifs d'action des maîtrises d'ouvrage.
- Sensibiliser aux risques, incertitudes et itérations des projets urbains complexes.

1.2 COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Rendre disponibles les connaissances et analyses dans les domaines liés à l'urbanisme, l'aménagement et à la gestion des villes et des territoires.

Problématiser une situation territoriale dans une perspective d'action collective à différentes échelles temporelles et spatiales.

Elaborer/concevoir/proposer des projets de territoire et des interventions sur l'espace.

Conduire des projets de territoires et des initiatives locales de manière transversale, opérationnelle, en intégrant les différentes politiques publiques.

Assumer la responsabilité sociale de l'urbaniste en adaptant sa pratique professionnelle dans le temps et en fonction des contextes.

1.3 PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel·les exerçant ou ayant exercé dans les domaines de l'architecture, dans les collectivités territoriales et les services de l'État, dans les organismes de logement social, dans la promotion immobilière, chez des opérateurs de services urbains, chez des aménageurs...

Dans un parcours professionnel, la formation permet :

- De progresser dans les postes occupés
→ Exemple : de chargé·e de mission logements sociaux, à responsable politique de la ville.
- D'évoluer dans les missions
→ Exemple : de l'ingénierie du bâtiment ou l'architecture, à la conception de projet urbain.
- D'engager une reconversion
→ Exemple : de gestionnaire bancaire, au montage de projet immobilier.

1.4 DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Master permet de postuler des fonctions de conception, coordination, animation de projets urbains et de territoires en assistance (bureau d'études, bureau de conseil...) ou au sein de la maîtrise d'ouvrage (collectivités territoriales, bailleurs...).

1.5 DURÉE, ORGANISATION ET LIEU DE FORMATION

500 heures de janvier à décembre à raison de deux jours par semaine (vendredi et samedi), avec une semaine de rentrée, deux séquences de trois jours et une coupure estivale.

La formation se déroule à l'École d'Urbanisme de Paris

12 avenue Copernic - Cité Descartes - Bâtiment Bienvenüe. Champs-sur-Marne

2 MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FINANCEMENT

2.1 RECRUTEMENT/PRÉREQUIS

La formation accueille les candidatures de professionnel·les ayant au moins deux années d'expérience continue en lien avec les domaines de la formation et pouvant attester d'un diplôme équivalent à Bac + 4 (possibilité d'accès par validation des acquis professionnels).

Les demandes d'inscription font l'objet d'une sélection sur dossier et sur entretien individuel.

L'entretien individuel est réalisé avec le ou la responsable de la formation, généralement accompagné·e d'un·e autre intervenant·e. Il permet de vérifier l'adéquation entre le projet professionnel du ou de la postulant·e et la formation, ainsi que l'existence des prérequis.

Les dossiers de demande d'inscription sont disponibles sur le site Web de l'EUP, ainsi qu'au secrétariat de la formation. Le dépôt des candidatures est réalisé auprès du secrétariat entre le 1er avril et le 30 novembre de l'année précédant le début de la formation.

2.2 TARIF DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

TARIFICATION

Le tarif de la formation est de 7 000 euros auxquels s'ajoutent les droits nationaux d'inscription universitaire de niveau master (250 euros en 2024-2024).

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge par un tiers (employeur, abondement Compte Personnel de Formation par l'entreprise (CPF), OPCO, Pôle emploi, etc.) ou mobilisant leur CPF sans que celui-ci soit abondé par un tiers, une dérogation tarifaire (article D714-62 du code de l'éducation) est appliquée ramenant le tarif à 4 500 euros. Les droits nationaux d'inscription universitaire de niveau master sont en sus.

Dans le cas d'une prise en charge partielle par l'employeur, le montant résiduel est à la charge du ou de la stagiaire. Ce montant résiduel ne peut pas excéder 4 500 euros (tarif dérogatoire).

Dans le cas d'une mobilisation du CPF non abondé, le ou la stagiaire s'acquitte du reste à charge.

Une réduction supplémentaire au tarif individuel et/ou du reste à charge peut être accordée sur critères de ressources et décision d'une commission.

La demande motivée de réduction est à adresser à fc-eup@u-pec.fr accompagnée du dernier avis d'imposition. Peuvent être également joints tous autres documents justifiant de la situation.

FINANCEMENT

La formation est éligible aux fonds de financement de la formation continue : CPF, prise en charge par OPCO, France Travail, AGEFIPH, etc.

Le service formation continue vous informe :

→ <https://formpro.u-pec.fr/accueil/formation-continue/conseil-et-financement-1>

ÉCHEANCIER

Tout-e stagiaire devant être financé-e par un organisme payeur devra impérativement fournir, avant la rentrée, l'accord de la prise en charge. Toute formation commencée est due pour sa totalité (sauf en cas de force majeure).

Pour les stagiaires finançant eux-mêmes la formation (sans mobilisation du CPF), un échéancier de paiement est proposé en quatre fois (les frais d'inscription et un montant de 30 % sont exigibles lors de la signature de la convention).

Dans le cas où le CPF ne permet pas de couvrir l'ensemble des coûts, le reste à payer est acquitté par le ou la stagiaire en une seule fois avant le début de la formation via la plateforme moncompteformation.

2.3 CONVENTIONNEMENT AVEC L'UPEC

Le suivi de la formation fait obligatoirement l'objet d'une convention, quel que soit le mode de financement, avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). La convention est établie avant le début de la formation.

→ <https://formpro.u-pec.fr/accueil/formation-continue-conditions-generales-de-vente>

2.4 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – CARTE ÉTUDIANTE

Après admission et conventionnement, les stagiaires reçoivent un lien de connexion à la plateforme SIO leur permettant de réaliser leur inscription administrative. À l'issue de la procédure, le ou la stagiaire reçoit une carte étudiante sur laquelle figure un identifiant permettant notamment l'accès aux ressources numériques (Wi-Fi sur le campus, postes informatiques...).

Les stagiaires de la formation sont inscrit-es à l'UPEC et bénéficient d'un hébergement à l'Université Gustave Eiffel (sans démarche particulière). L'hébergement à l'Université Gustave Eiffel donne notamment accès aux bibliothèques de cette université (voir rubrique Vie étudiante).

2.5 FORMATION NON DIPLÔMANTE PAR MODULE

Il est possible de suivre quelques modules dans le cadre d'une formation courte et non diplômante. Pour toute demande, nous contacter.



Cité Descartes. Photos Éric Morency © Epamame.

2 PLANNING DE L'ANNÉE 2025

JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUN				JUILLET			
matin		après midi		17h-19h		matin		après midi		17h-19h		matin		après midi		matin		après midi		matin		après midi		matin		après midi	
MER. 1																											
JEU. 2																											
VEN. 3																											
SAM. 4																											
DIM. 5																											
LUN. 6																											
MAR. 7																											
MER. 8																											
JEU. 9																											
VEN. 10																											
SAM. 11																											
DIM. 12																											
LUN. 13	RENTRE MOPI	MODULE 4																									
MAR. 14	Visite (mod 1,2,3)																										
MER. 15	MODULE 4	MODULE 4																									
JEU. 16	Forum Métiers	MODULE 4																									
MAR. 17	Visite (mod 9)																										
MAR. 18																											
MAR. 19																											
MAR. 20																											
MAR. 21																											
MAR. 22																											
MAR. 23																											
MAR. 24	MODULE 1	MODULE 1																									
MAR. 25	MODULE 1	MODULE 1																									
MAR. 26																											
MAR. 27																											
MAR. 28																											
MAR. 29																											
MAR. 30																											
MAR. 31	MODULE 2	MODULE 2	MEM																								

MODULE 1	Analyse et stratégies territoriales
MODULE 2	Marchés fonciers et immobiliers
MODULE 3	Stratégie urbaine et gestion de la mobilité
MODULE 4	Projets urbains et planification des territoires
MODULE 5	Organisation d'une consultation urbaine
MODULE 6	Démarche programmatique : enjeux et modalités d'assistance à maîtrise d'ouvrage
ATELIER	Atelier et outils graphiques

SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE							
matin		après midi		17h-19h		matin		après midi		17h-19h		matin		après midi		matin		après midi	
LUN. 1																			
MAR. 2																			
MER. 3																			
JEU. 4																			
VEN. 5	TRANSITION	TRANSITION																	
SAM. 6	MEMOIRE	MEMOIRE																	
DIM. 7																			
LUN. 8																			
MAR. 9																			
MER. 10																			
JEU. 11																			
VEN. 12	MODULE 7	MODULE 7																	
SAM. 13	MODULE 7	MODULE 7	T 7/8/9																
DIM. 14																			
LUN. 15																			
MAR. 16																			
MER. 17																			
JEU. 18																			
VEN. 19	MEMOIRE	MEMOIRE																	
SAM. 20	MODULE 7	MODULE 7																	
DIM. 21																			
LUN. 22																			
MAR. 23																			
MER. 24																			
JEU. 25																			
VEN. 26	MODULE 8	MODULE 8	CONF																
SAM. 27	MODULE 8	MODULE 8																	
DIM. 28																			
LUN. 29																			
MAR. 30																			
MAR. 31																			

VOYAGE D'ETUDES	Voyage d'études
TRANSITION	Transition écologique et urbanisme en pratique
MEMOIRE	Accompagnement mémoire
MODULE 7	Montage et ingénierie financière de projet
MODULE 8	Planification opérationnelle et phasage du projet
MODULE 9	Evaluation, suivi des opérations et des opérateurs
T 7/8/9	Ingénierie de projet
CONF	Conférence

3 PROGRAMME & ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Séquences	Modules	Applications pédagogiques associées à la séquence	Activités transversales à l'ensemble de la formation
Stratégie territoriale	1 Analyse et stratégies territoriales Resp. : Claire Aragau	Note stratégique d'analyse territoriale	Transition écologique et urbanisme en pratique Resp. : Alix Chaplain, Taoufik Souami
	2 Marchés fonciers et immobiliers Resp. : Christophe Noyé		
	3 Stratégie urbaine et gestion de la mobilité Resp. : Sandrine Wenglenski		
Projet urbain	4. Projets urbains et planification des territoires Resp. : Eric Citerne	Atelier (commande en vue d'un projet urbain) Resp. : Charles Daubas + Module : Outils graphiques	Voyage d'étude et conférence
	5. Articulation des procédures d'urbanisme avec les règles de la commande publique Resp. : Patrick Chotteau		
	6. Démarche programmatique : enjeux et modalités d'assistance à maîtrise d'ouvrage Resp. : Emmanuel Redoutey		
Ingénierie opérationnelle	7. Montage et ingénierie financière de projet Resp. : Marie Llorente	Simulation d'une ingénierie de projet	Mémoire
	8. Planification opérationnelle et phasage du projet Resp. : Amine Benaïssa		
	9. Évaluation, suivi des opérations et des opérateurs Resp. : Françoise Navarre		

La formation est constituée de 9 modules d'enseignement structurés en trois grandes séquences : la stratégie territoriale, le projet urbain, l'ingénierie opérationnelle. Chacune de ces séquences est accompagnée de séances d'application pratique qui mettent en transversalité le contenu des trois modules qui la composent. A cela s'ajoutent trois activités transversales à l'ensemble de la formation : des séances dédiées à la transition écologique, un voyage d'étude et une conférence, la réalisation d'un mémoire.

Le suivi de l'ensemble des modules, activités associées et activités transversales est obligatoire (il n'y a pas de cours optionnel).

Certaines séances de formation et/ou certain matériau pédagogique seront proposés en Anglais.

Les enseignements mobilisent très souvent des études de cas. Des séances sont par ailleurs consacrées à l'étude de situations concrètes. Différents supports pédagogiques sont alors utilisés (plans, vidéos, visites de site, etc.). Des documents originaux pour chaque module sont fournis aux stagiaires. Une place importante est accordée au débat et à l'interaction, en tenant compte du niveau de connaissances (et des compétences) des participant-es.

4.1 STAGE

Il est obligatoire pour les demandeur-euses d'emploi et les stagiaires en situation de congés-formation.

Le stage est conseillé pour tous ceux et toutes celles qui ne travaillent pas dans le domaine couvert par la formation. À la fin du stage, le ou la stagiaire remet un rapport de cinq pages, lequel est nécessaire pour la validation du diplôme.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) accompagne les étudiant.es concerné.es dans la recherche de stage et formalise le conventionnement.

Contact BAIP : Sandrine VAZQUEZ

Courriel : sandrine.vazquez@u-pec.fr

4.2 MOPU ET LE REFERENTIEL NATIONAL DES MASTER URBANISME ET AMENAGEMENT

La fiche n°31470 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) définit les compétences attestées à l'issue d'un master en Urbanisme et Aménagement. Le tableau suivant croise le contenu de MOPU avec les blocs de compétences de la certification.

→ [https://www.francecompetences.fr/recherche-](https://www.francecompetences.fr/recherche-resultats/?types=certification%3Bdocument%3Bnews&search=31470&pageType=certification&active=1)

[resultats/?types=certification%3Bdocument%3Bnews&search=31470&pageType=certification&active=1](https://www.francecompetences.fr/recherche-resultats/?types=certification%3Bdocument%3Bnews&search=31470&pageType=certification&active=1)

Master MOPU et référentiel de compétences de la fiche RNCP31470 Urbanisme et Aménagement														
	Module 1 - Analyse stratégiques territoriales	Module 2 - Marché foncier et immobilier	Module 3 - Stratégie urbaine et gestion de la mobilité	Module 4 - Projet d'aménagement temporaire	Module 5 - Généralisation des connaissances urbaines	Module 6 - Démarche programmatoire d'habitat d'urgence	Module 7 - Ingénierie financière de projet : les subventions et partenariat	Module 8 - Généralisation des connaissances et pilotage du projet	Module 9 - Évaluation, suivi et contrôle des opérations	AT-1 - Transition écologique	AT-2 Atelier et outils graphiques	AT-3 Voyage d'étude et conférence	AT-4 Travail regroupé de projets	AT-5 - Mémoire
7M-D1-Produire et mobiliser des connaissances et des analyses dans les domaines liés à l'urbanisme, l'aménagement et à la gestion des villes et des territoires														
7M-D2-Rendre disponibles les connaissances et analyses dans les domaines liés à l'urbanisme, l'aménagement et à la gestion des villes et des territoires														
7M-D3-Problématiser une situation territoriale dans une perspective d'action collective à différentes échelles temporelles et spatiales														
7M-D4-Elaborer/concevoir/proposer des projets de territoire et des interventions sur l'espace														
7M-D5-Conclure des projets de territoires et initiatives locales de manière transversale, opérationnelle, en intégrant les différentes politiques publiques														
7M-D6-Assumer la responsabilité sociale de l'urbaniste en adaptant sa pratique professionnellement dans le temps et en fonction des contraintes														
7M-T1-Utiliser avancés et spécialisés des outils numériques														
7M-T2-Développement et intégration des savoirs hautement spécialisés														
7M-T3-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances														
7M-T4-Appui à la transformation en contexte professionnel														

Degré de contribution du module ou de l'activité à l'apprentissage du bloc de compétences



En gris, compétences transversales à tous les masters

(au 19/12/2024)

4 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

5.1 VALIDATION ET SEMESTRIALISATION

Intitulé des unités d'enseignement	ECTS	Heures de cours
SEMESTRE 3 (janvier à juin)		
Module 1. Analyse et stratégies territoriales	3	33
Module 2. Marchés fonciers et immobiliers	3	33
Module 3. Stratégie urbaine et gestion de la mobilité	3	33
Module 4. Projets urbains et planification des territoires	3	33
Module 5. Articulation des procédures d'urbanisme	3	33
Module 6. Démarche programmatique : enjeux et modalités d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	3	33
AT-2. Atelier + Outils graphiques	12	65
SEMESTRE 4 (juillet à décembre)		
AT-3. Conférence et Voyage	3	37
Module 7. Montage et ingénierie financière de projet	3	33
Module 8. Planification opérationnelle et phasage du projet	3	33
Module 9. Évaluation, suivi des opérations et des opérateurs	3	33
AT-1. Transition écologique et urbanisme en pratique	3	24
AT-4. Ingénierie de projet : simulation pratique	3	26
AT-5. Mémoire (et séances d'accompagnement)	12	51

Le système ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) est le système de crédits destiné à l'enseignement supérieur ; il est utilisé dans l'Espace européen et concerne les 46 pays engagés dans le processus de Bologne. C'est un système de transfert et d'accumulation de crédits centré sur l'apprenant-e, qui repose sur la transparence des résultats et du processus d'apprentissage.

Les crédits sont attribués après achèvement des activités de formation requises par un programme d'études formel ou par une composante pédagogique particulière et après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus.

Le système ECTS favorise un accès et une participation plus larges à la formation tout au long de la vie, en rendant les programmes plus flexibles et en facilitant la reconnaissance des résultats préalablement obtenus. Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que la moyenne a été obtenue.

5.2 MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE RATTRAPAGE

Chaque unité d'enseignement (UE) fait l'objet d'un contrôle continu. Pour un diplôme, les mentions sont attribuées par année, sur la base de la moyenne générale. L'admission est acquise avec une moyenne générale de 10 ; une note inférieure à 10/20 pour la soutenance du mémoire individuel est éliminatoire.

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un examen terminal qui prend la forme d'un rendu écrit ou d'une restitution orale, ou d'une combinaison des deux. Pour chaque module ou activité pédagogique, les modalités de contrôle peuvent prendre des formes différentes, adaptées aux contenus et formats pédagogiques.

Les travaux sont remis lors de la dernière séance du module concerné afin de pouvoir en discuter avec les enseignant·es ou à une date fixée par ces dernier·ères. Un délai supplémentaire est accordé aux stagiaires qui ont été dans l'impossibilité de remettre ce rendu dans le délai prévu (absences dues à des activités professionnelles ou à d'autres motifs...).

Une possibilité de rattrapage est accordée, à leur demande, à ceux et celles qui ont remis des travaux considérés comme insuffisants (note inférieure à 10/20).

On accorde, en cas de différé ou de rattrapage, un délai inférieur à deux mois (de façon à éviter l'accumulation de travaux). Au-delà de ce délai, et en l'absence de note pour l'examen final, l'étudiant·e se verra attribuer une note ne pouvant dépasser 7/20.

La note du mémoire résulte de la prise en compte à parts égales du rendu écrit et de la prestation orale du ou de la stagiaire lors de sa soutenance.

Les UE d'un semestre sont compensables sauf en cas de note inférieure ou égale à 7

5.3 - VALIDATION DU MASTER/ DIPLOMATION

La validation du master est délivrée sur procès-verbal du jury du master Urbanisme et Aménagement de l'EUP.
→ <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarité/organisation-des-etudes/reglement-des-jurys-de-l-upec>

Dès réception du procès-verbal du jury, un certificat de réussite est délivré. Le parchemin du diplôme est édité et remis en main propre ou recommandé avec accusé de réception.

5.4 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET SUIVI DE LA FORMATION

Une évaluation des enseignements et activités pédagogiques est réalisée à l'initiative des responsables, « à chaud », par module d'enseignement, et a posteriori pour l'ensemble de la formation. Les stagiaires reçoivent à cet effet, en fin d'année, un formulaire (anonyme) à remplir. Une autre évaluation est effectuée en interne par une commission constituée par des enseignant·es de l'École d'Urbanisme de Paris et de la formation.

Des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle sont également réalisées quelques mois après la fin de la formation.

Par ailleurs, des points périodiques de retour sur la formation (ses contenus, son organisation...) sont organisés. L'un d'eux a notamment lieu à mi-parcours, avant la coupure estivale.

Dans le cadre des modalités de suivi individualisé, les stagiaires peuvent faire état de leurs questions, demandes de précisions au ou à la responsable de la formation et au secrétariat pédagogique qui, dans les meilleurs délais, apportent des éléments de réponse ou transmettent la demande aux enseignant-es ou intervenant-es concerné-es.

5 FICHES DES MODULES ET ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA FORMATION

Module 1	ANALYSES ET STRATÉGIES TERRITORIALES
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Claire ARAGAU
<p>OBJECTIFS : un projet urbain, un projet d'aménagement, doivent s'inscrire en cohérence avec la stratégie globale de développement du territoire. Cette première session de cours vise à présenter le cheminement, du diagnostic à la formulation de cette stratégie jusqu'à sa mise en œuvre dans le jeu des acteurs, institutions et procédures. On vise ainsi à expliciter les différences entre l'approche stratégique et l'approche projectuelle, ainsi que les conditions de leur articulation.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Enseignements théoriques :</p> <p>Les enseignements théoriques du module s'attachent à préciser : 1. Les concepts et outils de l'analyse territoriale, notamment en termes de développement économique et social et 2. Les problématiques de l'action publique sur le territoire en mettant en lumière les interactions entre les dynamiques territoriales et les politiques publiques mises en œuvre par les différents acteurs/institutions. Une mise en perspective des « trois âges » de l'action territoriale permet d'installer les différentes notions à l'œuvre, tant sur le registre des modalités de l'action (stratégie, planification, projet, contrat...) que sur celui des référentiels stratégiques (égalité, cohésion, transition...).</p> <p>Enseignements pratiques :</p> <p>Les enseignements pratiques sont pour l'essentiel des études de cas de stratégies territoriales. On traite de la manière dont on peut formuler des scénarios d'action publique à partir d'un diagnostic global (pour une ville ou pour un territoire plus vaste). Le rôle des collectivités locales et territoriales dans le développement économique et social et dans l'aménagement du territoire ainsi que les outils dont elles disposent sont également pris en compte. Une attention particulière est portée au cas du Grand Paris afin d'illustrer en situation les articulations entre stratégie et projet, notamment autour du projet du Grand Paris Express et des appels à projets urbains innovants (Inventer la métropole...). Des éclairages pris ailleurs dans le territoire national et à l'international permettront de nourrir une culture d'urbaniste et d'aménageur, indispensable à la maîtrise d'ouvrage.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Claire ARAGAU, responsable du module, professeure à l'EUP</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BEHAR Daniel, CZERTOK Sacha, DESJARDINS Xavier, Faire région, faire France. Quand la Région planifie, Berger-Levrault, 2021. ▪ DEMAZIERE Christophe, DESJARDINS Xavier et SYKES Olivier (dir.), La gouvernance des métropoles et des régions urbaines, PUCA, 2020. ▪ DESJARDINS Xavier, Planification urbaine. La ville en devenir, Armand Colin, 2020. ▪ DAVEZIES Laurent, L'Etat a toujours soutenu ses territoires, Seuil, 2021. ▪ VANIER Martin, Le Pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité, Paris, Economica, 2008. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : visites de sites, articles, notes, rapports et documents de planification alimenteront le cours.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail transversal aux modules 1, 2, 3 sous forme d'une note stratégique.</p>	

Module 2	MARCHÉS FONCIERS ET IMMOBILIERS
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Christophe NOYE
<p>OBJECTIFS : contribuer à une meilleure maîtrise des marchés fonciers et immobiliers et de leur observation locale. Déboucher sur des recommandations pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La compréhension des enjeux locaux de la connaissance des marchés, notamment ses incidences sur les modalités de gestion des patrimoines fonciers et immobiliers des acteurs locaux (collectivités locales, SEM, offices d'HLM). 2. Une première ébauche de cahier des charges pour la programmation d'opérations immobilières. 	
<p>PROGRAMME</p> <p>Pour chacune des trois séquences, des apports sur les cadres et outils juridiques, le fonctionnement, les aspects opérationnels.</p> <p>1 – Les marchés fonciers (6 heures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fonctionnement des marchés fonciers. ▪ Initiation aux outils juridiques et opérationnels de maîtrise des marchés fonciers. <p>2 – Les marchés de l'immobiliers (18 heures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La connaissance des principaux mécanismes de fonctionnement des marchés et les indicateurs pertinents pour leur qualification et suivi. ▪ La construction de logements sociaux et le montage de programme. ▪ Les politiques locales. <p>3 - Les marchés de l'immobilier professionnel (6 heures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre juridique, les mécanismes et indicateurs des marchés de l'immobilier d'entreprise (bureaux, entrepôts, commerce). ▪ Le suivi conjoncturel de ces marchés. 	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité de Christophe NOYE, professeur associé à l'EUP.</p> <p>Interventions de professionnel·les spécialistes des marchés fonciers et immobiliers et de leur observation, du montage d'opérations chez un grand bailleur social de la région parisienne, ainsi que d'un·e professionnel·le spécialiste des marchés immobiliers d'entreprise.</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Revue Foncière. ▪ Site internet : www.politiquedulogement.com / www.metropolitiques.eu ▪ Collectif, Logement : un état des lieux, Cahiers Français, janvier 2024. ▪ LORRAIN Dominique, L'urbanisme 1.0 - Enquête sur une commune du Grand Paris, Raisons d'agir, 2018, 223 pages. ▪ DRIANT Jean-Claude, Les Politiques du logement en France, La Documentation Française, coll. « Les Études - Les Politiques du logement en France », 2015, 198 pages. ▪ Cf. Géo, Le memento du parc privé, ANAH, 2019, 81 pages. ▪ QUILICHINI Paule, La Politique locale de l'habitat, Le Moniteur, 2006, 412 pages. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : des documents originaux fournis par les divers·es intervenant·es.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail transversal aux modules 1, 2, 3 sous forme d'une note stratégique.</p>	

Module 3	STRATÉGIE URBAINE ET GESTION DE LA MOBILITÉ
Heures	33h
ECTS	3
Responsables	Sandrine WEGLENSKI et Marianne TERRIEN
<p>OBJECTIFS : Les projets urbains, quels que soit l'échelle et le type de territoire concernés (central ou périphérique), doivent intégrer la gestion de la mobilité des résidents et des visiteurs (salariés, livreurs, etc.). Le module « Stratégie Urbaine et Gestion de la Mobilité » vise à contribuer à une meilleure connaissance des sources de données et pratiques de mobilité, des modalités de leur gouvernance, des liens entre mobilités, infrastructures de transport et territoires, ainsi que des défis sociaux et environnementaux que pose la gestion des déplacements quotidiens dans les territoires urbains et périurbains.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Le module traite des thématiques suivantes :</p> <p>Pratiques de mobilité, infrastructures et services de transport et territoires</p> <p>Cet enseignement présente les données et chiffres sur la mobilité (mobilité logistique incluse) en France, ses évolutions récentes, ses principaux déterminants ainsi que les dynamiques de changement des comportements individuels, dans les espaces urbains et périurbains. Il propose ensuite une analyse des liens entre mobilités, infrastructures de transport et dynamiques territoriales. Il aborde, enfin, les nouvelles pratiques et enjeux associés à la montée du télétravail et du commerce en ligne, ainsi qu'à la digitalisation des services de transport (trottinettes en libre-service, covoiturage, livraisons à domicile, MaaS, etc.).</p> <p>Modalités de l'action publique</p> <p>Après l'analyse du phénomène de mobilité et des enjeux politiques de sa régulation, cet enseignement explore le cadre concret de l'action publique : la gouvernance et son évolution, les modèles et les outils de la planification couplée ville-mobilité (à différentes échelles), et les variables des équations locales mises en œuvre sur le terrain (qu'est-ce qui oriente l'action publique ?).</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité de Sandrine WEGLENSKI Maître de conférences Université Gustave Eiffel , Laetitia DABLANC, Manon ESKENAZI, Mariane THEBERT et Laurent TERRAL, chercheur.e.s à l'Université Gustave Eiffel, Laboratoire Ville, Mobilité, Transport (LVMT) ; Xavier BBRISBOIS, chercheur-consultant en mobilité</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aguiléra, A., Conti, B., & Le Néchet, F. (2017). Accompagner la transition vers des mobilités plus durables dans le périurbain. <i>Transports urbains</i>, (1), 3-9. ▪ Aguiléra, A., Dablanc, L., & Rallet, A. (2018). L'envers et l'endroit des plateformes de livraison instantanée. <i>Rezeaux</i>, (6), 23-49. ▪ Aguiléra, A., & Rallet, A. (2016). Mobilité connectée et changements dans les pratiques de déplacement. <i>Rezeaux</i>, (6), 17-59. ▪ Aguiléra, A., & Terral, L. (2021). Le télétravail réduit-il les déplacements ? <i>Urbanisme</i>, (419), 36-37. ▪ Dupuy, G., & Gallez, C. (2018). La dépendance automobile. Retour sur la genèse du concept et ses enjeux politiques. <i>Flux</i>, (1), 104-110. ▪ Fol, S., & Gallez, C. (2017). Evaluer les inégalités sociales d'accès aux ressources Intérêt d'une approche fondée sur l'accessibilité. <i>Revue internationale d'urbanisme</i>, (4). ▪ Gallez, C., Maulat, J., Roy-Baillargeon, O., & Thébert, M. (2015). Le rôle des outils de coordination urbanisme-transports collectifs dans la fabrique politique urbaine. <i>Flux</i>, (3), 5-15. ▪ Polèse, M., Shearmur, R., & Terral, L. (2014). <i>La France avantagée : Paris et la nouvelle économie des régions</i>. Odile Jacob. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : supports fournis par les intervenant.e.s</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail transversal aux modules 1, 2, 3 sous forme d'une note stratégique.</p>	

Module 4	PROJETS URBAINS ET PLANIFICATION DES TERRITOIRES
Heures	33h
ECTS	3
Responsables	Éric CITERNE
<p>Objectifs : formuler des hypothèses ou des propositions qui permettent de préciser un projet urbain dans ses objectifs et de dégager des options en relation avec des stratégies politiques.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Enseignements théoriques :</p> <p>Les enseignements théoriques, corrélés avec les activités et thèmes de l'atelier, s'attachent à présenter les outils juridiques et opérationnels de base, nécessaires à la réalisation des études de diagnostic et de faisabilité conduisant au projet urbain.</p> <p>Ce module est consacré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux outils juridiques de la planification et au passage de l'urbanisme règlementaire à l'urbanisme de projet, à ses différentes échelles. ▪ Aux moyens et outils de la maîtrise foncière, ainsi que ceux de l'urbanisme opérationnel. ▪ Aux acteurs publics et privés. ▪ À la pratique du projet urbain au prisme des trois enjeux de l'incertitude, des temporalités et des procédures. <p>Enseignements pratiques :</p> <p>Ils portent sur des études de cas situés en Île-de-France et dans divers territoires à enjeux.</p> <p>Ils s'articulent autour d'un projet urbain de référence qui est principalement observé à partir des études de diagnostic puis de la prospective de son pilotage et du passage à la réalisation.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité d'Éric CITERNE, directeur général de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Châlons-en-Champagne.</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ANDRES Lauren, ZEPF Marcus (dir.), Les Enjeux de la planification territoriale en Europe, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2011, 300 pages. ▪ DONZELOT Jacques (dir.), À quoi sert la rénovation urbaine ?, Paris, PUF, coll. « La Ville en débat », 2012. ▪ DUBOIS-MAURY Jocelyne, Documents d'urbanisme et développement durable, Héricy, Éditions du Puits Fleuri, coll. « Le conseiller juridique pour tous », 2010. ▪ INGALLIN Patrizia, Le projet urbain, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 2000. ▪ RAMIREZ-COBO Ines, ZEPF Marcus, « Urbanisme et processus permanent : le projet urbain à l'épreuve de l'incertitude », dans DELABARRE, Muriel DUGUA Benoît (dir.), Faire la ville par le projet, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, p. 247-265. ▪ ZEPF Marcus, « La Métropolisation en Allemagne : un rééquilibrage territorial fragile ? », dans BAUELLE Guy, JEAN Yves (dir.), L'Europe : aménager les territoires, Malakoff, Armand Colin, 2009. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : des supports et une documentation spécifique sont distribués.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail réalisé en lien avec l'atelier.</p>	

Module 5	ORGANISATION DES CONSULTATIONS URBAINES
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Patrick CHOTTEAU
<p>OBJECTIFS : les projets urbains procèdent de l'implication croisée de multiples acteurs incontournables. Les opérations d'aménagement requièrent une collectivité publique exigeante à l'égard d'une maîtrise d'ouvrage responsable. L'organisation des consultations urbaines est déterminante pour servir le processus de projet. Les procédures de consultations constituent des phases essentielles pour assurer la pertinence de la commande urbaine. La formation s'attache à exposer les principes qui gouvernent la commande publique, à détailler les procédures et leurs modalités de mise en œuvre.</p> <p>Maîtriser les principes et les règles en termes de procédure de commande publique des AMO (assistances à la maîtrise d'ouvrage), des MOE (maîtrises d'œuvre) et des aménageurs : Comment choisir la procédure ou l'outil juridique qui accompagne le mieux une stratégie urbaine en réponse aux enjeux et qui garantisse de la servir tout au long du processus de projet ?</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Enseignements théoriques :</p> <p>Les enseignements théoriques du module (12 heures) s'attachent à donner les bases juridiques d'une consultation urbaine. Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique encadrée par le code de la commande publique, soit dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage in house, soit dans le cas d'une concession d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation du processus de projet ▪ Règles de la commande publique ▪ Outils et contrats de la commande publique ▪ Typologie de consultations et procédures, règles d'appel public à la concurrence ▪ Définition du cahier des charges ▪ Règlement de la consultation, organisation de la consultation ▪ Composition du jury ▪ Analyse des candidatures, sélection du lauréat ▪ Analyse des offres et/ou des prestations, suites données à la consultation ▪ Principe de montage opérationnel en ZAC (Zone d'aménagement concerté). <p>Il sera aussi procédé à une analyse des formes de partenariat entre équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et équipe de maîtrise d'œuvre architecturale.</p> <p>Les enseignements pratiques du module (24 heures) permettent une analyse critique de consultations organisées à l'initiative de différentes collectivités maîtresses d'ouvrage.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité de Patrick CHOTTEAU, ancien secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP). Ancien architecte voyer de la Ville de Paris.</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de la commande publique – Légifrance / Journal Officiel. ▪ CHOTTEAU Patrick, MIQCP, Guide. Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain. La démarche de programmation urbaine, décembre 2015. <p>[URL : http://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=85:maitrise-d-ouvrage-de-l-operation-d-amenagement-urbain. Dernière consultation : 2021.10.04]</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Équipement, HOUNKPATIN Ida, CONRAD Christina, Les Consultations urbaines : un enjeu pour les villes, Paris, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 1992. ▪ HUOT Nicole (dir.), Aides à l'expérimentation. Innovation urbaine et architecturale, Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1993, dix fascicules. ▪ DUPONT-KERLAN Elisabeth, MOUTARD Louis, Démarches urbaines, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1994. ▪ FRÉBAULT Jean, La Maîtrise d'ouvrage urbaine, Paris, Le Moniteur, coll. « Ville-Aménagement », 2006. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : des restitutions de consultations urbaines ; présentation d'appels publics à concurrence dans la presse spécialisée.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : note écrite à partir d'une problématique et travail réalisé en lien avec l'atelier.</p>	

Module 6	DÉMARCHE PROGRAMMATIQUE : ENJEUX ET MODALITÉS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Emmanuel REDOUTEY
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Ce module offre aux stagiaires une sensibilisation aux démarches de programmation urbaine et architecturale (historiographie, enjeux et concepts) dans leurs dimensions stratégiques et opérationnelles (méthodes, modalités de concertation et de co-construction, contenus et finalités de documents de programmation). Il présente l'organisation du champ de la programmation et des cultures professionnelles associées, dans les milieux de la maîtrise d'ouvrage, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Sont particulièrement abordées l'organisation des relations entre ces différents acteurs ainsi que les stratégies de commande publique. La présentation de cas d'étude permet de parcourir les outils et les savoir-faire mobilisés dans le champ de la programmation.</p> <p>Le module s'attache à décrire les phases amont du processus de projet et montre les interactions nécessaires entre différents objets de programmation urbaine (infrastructures, équipements ou espaces publics, habitat, activités...) en les situant dans un contexte plus général de politiques publiques sur différentes thématiques et à différentes échelles. Les pratiques de maîtrise d'ouvrage sont explicitées en termes de pilotage stratégique et d'arbitrages à réaliser entre des exigences parfois contradictoires. Plusieurs cas d'étude (démarches conduites au sein de la maîtrise d'ouvrage ou confiée à une équipe d'AMO) viennent soutenir l'enseignement méthodologique et montrer comment la programmation agit comme une démarche d'aide à la décision pour les projets d'aménagement, de renouvellement, de construction ou de réutilisation de patrimoines existants, en insistant sur les dimensions participatives et sur l'implication des parties prenantes d'un projet (habitants, usager.es, utilisateurs.trices, gestionnaires...)</p>	
<p>PROGRAMME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche historique et fondamentaux, émergence du champ professionnel, positionnement de la programmation urbaine (commande publique et Appels à projets) • Processus et méthodes : études de cas • Démarches de programmation participative • Programmation des équipements publics : pratiques, méthodes, contenus, cas d'étude... • Programmation et approches environnementales <p>Programmation urbaine et management de projet</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Sous la responsabilité d'Emmanuel REDOUTEY, maître de conférences associé à l'EUP, avec Clément ORILLARD, maître de conférences à l'EUP, Nathalie BONNEVIDE (Filigrane Programmation), François MEUNIER (Attitudes Urbaines), Jodelle ZETLAOUI-LEGER (professeure à l'ENSA Paris La Villette).</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BONNEVIDE Nathalie, MARIE Jean-Baptiste, Programmation urbaine, Paris, Le Moniteur, 2021. ▪ MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, la démarche stratégique de programmation urbaine, décembre 2015. ▪ MEUNIER François, REDOUTEY Emmanuel, ZETLAOUI-LÉGER Jodelle, « Appels à projets innovants, concours de programmes ou de programmation ? », dans Urbanisme, no 410, octobre 2018, p. 8-10. ▪ MEUNIER François, « Adopter la démarche de programmation urbaine », dans Courrier des Maires, février 2010. ▪ MEUNIER François, « Le paradoxe de la programmation urbaine », dans Urbanisme, mai-juin 2010. ▪ PINOT Gérard, REDOUTEY Emmanuel, Démarches de programmation architecturale, de l'usage à l'ouvrage, Paris, Le Moniteur, 2021. ▪ ZETLAOUI-LÉGER Jodelle, « La programmation architecturale et urbaine, émergence et évolution d'une fonction », dans Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, 24/25, 2009, p.143-158. 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : support méthodologique, cas d'étude, documents programmatiques</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail réalisé en lien avec l'atelier.</p>	

Module 7	MONTAGE ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE DE PROJET
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Marie LLORENTE
<p>OBJECTIFS : un des enjeux de la faisabilité opérationnelle des projets urbains réside dans l’appréhension, dès la conception, de leur soutenabilité économique et financière et dans la définition du « bon » montage, toujours spécifique à un contexte donné. L’objectif est d’être en capacité de cerner et d’évaluer les enjeux économiques et financiers d’un projet au cours de ses différentes phases, de comprendre les fondements des stratégies économiques et financières des acteurs parties prenantes (collectivités, aménageurs, promoteurs, bailleurs, investisseurs, EPF — Établissements publics fonciers...) et enfin, de disposer des analyses de référence et des méthodologies pour élaborer un montage opérationnel et financier (de la stratégie foncière, au choix des outils et procédures d’aménagement, de financement des équipements publics, jusqu’à la stratégie de cessions foncières et de réalisation des programmes immobiliers, ainsi que du type de partenariat).</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Le module est centré sur une lecture économique, financière et organisationnelle des projets d’aménagement, en mettant l’accent sur les logiques économiques des acteurs, les filières d’aménagement et les montages opérationnels associés. Plusieurs exemples viendront illustrer le propos et des cas pratiques seront proposés aux stagiaires au fil des séances.</p> <p>Notions abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche systémique de l’aménagement urbain et différentes filières (incitative, négociée, publique). ▪ Logique économique et stratégie des acteurs : propriétaires, collectivités, aménageurs, promoteurs, bailleurs, EPF, investisseurs... ▪ Bilan d’aménagement et de promotion ; leviers d’optimisation (une séance sera dédiée à une simulation autour d’un cas pratique) ; bilan global et externalités. ▪ Principes de financement des équipements publics et choix des outils. ▪ Montages opérationnels et partenariats : les enjeux et principes du montage, les différentes modalités de formalisation des engagements (charte, protocole, convention, contrat...), les ressorts de la négociation publique-privée et les leviers de la collectivité (maître d’ouvrage). 	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité de Marie LLORENTE, économiste de l’aménagement, chercheure-consultante ayant fondé sa propre structure, en collaboration avec des intervenant-es professionnel-les spécialistes du domaine.</p>	
<p>Références bibliographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ LLORENTE Marie, VILMIN Thierry, « Nouveau regard sur l’aménagement », dans Études foncières, n°153, 2011, p. 23-30. ▪ LLORENTE Marie, VILMIN Thierry, Analyse socio-économique de projets urbains complexes : facteurs et conditions de réussite, Paris, PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), 2012. [URL : http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/Urbanisme_projet_nov2012.pdf. Dernière consultation : 2021.10.04] ▪ IAU Île-de-France (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme), Le Financement des équipements publics. Quels outils pour accompagner l’effort de construction ?, Paris, 2018. [URL : https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1467/Etude_Financement_EqP_VFin2.pdf. Dernière consultation : 2021.10.04] ▪ GUELTON Sonia, NAVARRE François, ROUSSEAU Marie-Paule, L’Économie de l’aménagement, Saint-Cloud, Soteca, 2011, 252 pages. ▪ VILMIN Thierry, L’Aménagement urbain : acteurs et système, Marseille, Parenthèses, 2015. ▪ Site internet du CEREMA : http://outil2amenagement.cerema.fr/amenagement-operationnel-r2.html 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : des supports et une documentation spécifique sont distribués.</p>	
<p>METHODE(S) D’EVALUATION : travail transversal aux modules 7, 8, 9 sur une étude de cas (voir Ingénierie de projet : simulation pratique).</p>	

Module 8	PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE ET PHASAGE DU PROJET
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Lhouany SIESSIE
<p>OBJECTIFS : apprendre les processus, les méthodes et les outils de la planification opérationnelle et du management de projet à tous les stades du projet en maîtrise d’ouvrage ou en AMO.</p> <p>Plus largement il s’agira de fournir aux stagiaires les bases méthodologiques nécessaires à la construction d’une planification de projet (pourquoi et comment appréhender l’ensemble des étapes du projet) tant sur les phases d’études pré-opérationnelles / opérationnelles que sur le séquençement des procédures réglementaires.</p> <p>L’ambition de ce module est de permettre aux participants de maîtriser la complexité des étapes du projet urbain, planifier et organiser un projet d’aménagement, appréhender le phasage des opérations de promotion immobilière et de saisir le lien entre planning et bilan d’aménagement.</p> <p>Enfin, il s’agira de savoir réinterroger les planifications initiales, dans un contexte où le déroulement linéaire d’une opération (depuis le choix politique vers une réalisation conforme aux décisions initiales) constitue l’exception. Maîtriser les connaissances propres à la planification des tâches devant conduire à arrêter le ou les programmes constitutifs du projet (le quoi), de mieux les affecter (le qui), et enfin de mieux les prévoir (le quand et le comment) est essentiel durant toute la vie d’une opération d’aménagement.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Enseignements théoriques :</p> <p>Les enseignements s'attacheront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire ressortir que le projet d’aménagement est tout autant le fruit d'une conception technique et spatiale d'un montage juridico-économique, que d'une négociation entre acteurs. ▪ Saisir les configurations sociales et professionnelles que ces projets concrétisent ou cristallisent afin de doter les participants d'une sorte de cartographie des engagements et des mobilisations d'acteurs. ▪ Indiquer pourquoi la démarche linéaire et classique qui consiste à étudier séquentiellement les différents aspects du projet (études préalables, programmation, plan masse, réalisation, commercialisation...) privilégie certaines des dimensions du projet et masque ainsi la spécificité d'une démarche des projets urbains. ▪ Dresser des hypothèses initiales comme socle indispensable à toute démarche d’ordonnancement. La structuration des hypothèses de départ se doit d’être formalisée par une notice de planification pour la construction du planning directeur, ▪ Exposer les méthodes et outils (notice de planification, logigramme, diagramme de gantt) employés dans différents contextes étudiés au travers de cas concrets détaillés : projet d’aménagement, étude de faisabilité, situation de coordination inter-maitrise d’ouvrage, ▪ Effectuer un contrôle rigoureux de l’avancement des opérations, identifier et anticiper les points durs liés aux interfaces, recalculer (re-planifier) un planning opérationnel. 	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Placée sous la responsabilité de Lhouany SIESSIE, Urbaniste-Ingénieur, Directeur de projet en SEM.</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Serge Bellut, le grand guide du management de projet, Afnor, mars 2018. ▪ GENESTE Stanley, Initiation au montage d’une opération d’aménagement : Acteurs et ▪ Partenariats – études préalables et pré-opérationnelles – Montage juridique et financier, Paris, Le Moniteur, 2016, 350 pages ▪ GAREL G., « Qu'est-ce que le management de projet ? » in: Informations sociales 2011/5 (n° 167), pages 72 à 80 https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-5-page-72.htm# ▪ Gilles GAREL, le management de projet, la découverte, 2011. ▪ FREBAULT Jean, La Maîtrise d’ouvrage urbaine, Paris, Le Moniteur, 2006 	
<p>METHODE(S) D’ÉVALUATION : travail transversal aux modules 7, 8, 9 sur une étude de cas (voir Ingénierie de projet : simulation pratique).</p>	

Module 9	ÉVALUATION ET SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES OPÉRATEURS
Heures	33h
ECTS	3
Responsable	Françoise NAVARRE
<p>OBJECTIFS : A l'heure où les questions relatives à la gestion des ressources se posent avec de plus en plus d'acuité, il devient nécessaire, à l'occasion de la conduite de projets urbains, de mettre en place des dispositifs de suivi et de définir des indicateurs pertinents, servant à optimiser les engagements des acteurs impliqués (collectivités territoriales, opérateurs, partenaires financiers) au regard de leurs objectifs, à analyser les impacts de l'évolution prévisible du projet sur la situation des uns et des autres. Au-delà importe également l'évaluation d'ensemble du projet, celle de ses retombées pour les publics-cibles visés, au regard des objectifs que se fixe le porteur de projet lui-même et des enjeux qu'il a identifiés.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Enseignements théoriques :</p> <p>L'évaluation des dispositifs d'action publique locale en général, des projets urbains en particulier, est essentielle. Se dégageant des aspects financiers, elle cherche à cerner quels sont les impacts des projets, à les comparer aux objectifs fixés, compte tenu des moyens mis en œuvre. Sa mise en pratique donne des indications sur la cohérence des actions entreprises, sur leur pertinence par rapport au contexte d'ensemble. Attestant de cette importance, différentes dimensions de l'évaluation sont examinées : comment définir précisément cette dernière ? Qui en décide ? Qui la conduit ? À quel moment des projets ? Et finalement, pour quelle utilité ?</p> <p>Enseignements pratiques :</p> <p>Ils s'appuient sur la présentation d'exemples d'évaluations d'opérations, de politiques urbaines s'inscrivant dans des dispositifs spécifiques (Politique de la Ville, Renouvellement urbain...), sur des retours d'expériences effectués par et avec des acteurs concernés (collectivités locales, experts et spécialistes du domaine...). Cet ensemble d'éléments, voire d'outils, vise à la familiarisation de chacun avec l'assistance à une maîtrise d'ouvrage dans la formulation d'une commande d'évaluation, dans son pilotage puis dans l'utilisation — primordiale — des résultats qu'elle est à même de produire.</p> <p>Dans ce cadre, un focus particulier est effectué sur (i) les capacités des collectivités territoriales, en tant que maîtres d'ouvrage, à mobiliser des ressources en vue de conduire des projets urbains et/ou d'équipements collectifs et, en retour, (ii) sur les impacts de ces réalisations sur les situations financières locales.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Françoise NAVARRE, professeure à l'École d'Urbanisme de Paris, et des intervenant-es professionnel·les.</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Scientifique de l'Évaluation, Petit guide de l'évaluation des politiques publiques, Paris, La Documentation Française, 1996, 123 pages. ▪ KIRSZBAUM Thomas, « La Politique de la ville ou les déconvenues de l'évaluation néo-managériale », dans Diversité : ville école intégration, CNDP, 2012, p. 59-65. ▪ PERRET Bernard, « 3. L'Évaluation des politiques publiques », dans Regards croisés sur l'économie, 2016/1 (no18), p. 45-57. . 	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : une documentation spécifique au module est mise à disposition lors des séances.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : travail transversal aux modules 7, 8, 9 sur une étude de cas (voir Ingénierie de projet : simulation pratique).</p>	

AT-1	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET URBANISME
Heures	24 h
ECTS	3
Responsable	Alix CHAPLAIN, Taoufik SOUAMI
<p>OBJECTIFS : La transition écologique marque le monde l'urbanisme et de l'aménagement dans tout l'éventail de ses pratiques et de ses métiers (planification territoriale, stratégie de développement, aménagement opérationnel, conception et design, gestion et exploitation...). Elle s'impose comme un nouveau paradigme des politiques territoriales et implique une transformation, parfois profonde, des actions et des décisions qui transforment les réalités urbaines. Elle vise à organiser dans le temps une progression des changements qui permettraient de passer de l'état actuel des territoires, de leur situation environnementale et socio-économique pour cheminer vers une situation à venir partiellement connue.</p> <p>La finalité de ce module est de maîtriser les enjeux de transition écologique et, plus particulièrement, d'assimiler quatre aspects clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le caractère systémique de la transition écologique amène à appréhender les territoires urbains tels des systèmes et à considérer les interdépendances au sein de ces écosystèmes dont font partie l'humain et ses actions. - La transition est à considérer comme un processus de transformation appelant la consolidation des démarches et méthodes de conduite de changement dans des contextes d'incertitudes. - Une traduction de la dimension écologique et transitionnelle dans les actions et les décisions en identifiant les marges d'action directe et les sphères de décision à investir comme professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement. - L'enrichissement de la transversalité dans les modalités de travail afin d'assumer comme professionnel les différentes dimensions interdépendantes que conduit à aborder plus profondément la transition écologique. 	
<p>PROGRAMME</p> <p>Le module abordera ces aspects à travers des terrains au sein desquels ils seront étudiés d'une manière intégrée, en considérant sans les fragmenter les différentes échelles et les différents outils d'action qu'ils relèvent de la planification, du projet ou de la gestion. Les terrains d'étude retenus présenteront des degrés d'avancement différents des politiques locales pour la transition écologique afin d'appréhender tant les dispositifs de mise à l'agenda et d'engagement, que des éléments d'évaluation et de redéfinition.</p> <p>Les terrains d'étude seront : la Ville de Corbeil Essonne, Grenoble Métropole, l'EPT Paris Est Marne & Bois.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE :</p> <p>Alix CHAPLAIN, ATER à l'EUP et Taoufik SOUAMI, professeur à l'EUP</p>	
<p>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :</p> <p>Elles seront fournies lors des séances</p>	
<p>METHODE(S) D'EVALUATION : Le module et les rendus du module contribueront à la préparation de la conférence annuelle. Les modalités d'évaluation seront précisées lors de la première séance.</p>	

AT-2	ATELIER ET OUTILS GRAPHIQUES
Heures	65 h
ECTS	12
Responsable	Charles DAUBAS
<p>OBJECTIFS : Développer une stratégie d'intervention spatiale sur un secteur de projet identifié et en réponse à une commande réelle</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>L'atelier est coordonné par un enseignant-professionnel. Il a pour but de permettre aux stagiaires de répondre à une commande réelle, émise par une collectivité ou une société d'aménagement, dans le but de produire une analyse spatiale et une stratégie d'intervention, déclinée dans le temps et l'espace.</p> <p>L'atelier vise à mettre en pratique l'ensemble des enseignements reçus, et notamment ceux des modules 4, 5, 6 avec lesquels il fonctionne étroitement. Certain(e)s enseignant(e)s des modules en question peuvent à ce titre être présent(e)s lors du jury de l'atelier ou à certains de ses moments-clés ; un croisement est notamment fait avec une des séances du module 6 sur la « programmation urbaine ».</p> <p>La commande</p> <p>La commande de l'atelier concerne un site concret avec des enjeux réels et actuels. Elle est construite à des fins pédagogiques mais elle est suggérée par un acteur de l'aménagement qui participera au jury final.</p> <p>L'atelier se propose de construire, autour de 5 sessions (de 1 à 3 jours), un cadre d'intervention à destination d'une maîtrise d'ouvrage de projet urbain. Il s'agit de mettre cette maîtrise d'ouvrage en situation d'enclencher un processus opérationnel en éclairant les ressources, les contraintes et les enjeux de transformation du site, ainsi que les modalités de l'action.</p> <p>Les objectifs consistent alors à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser un territoire, ses forces, faiblesses et potentiels, selon différentes échelles, • mettre en lumière les enjeux centraux et les objectifs principaux du développement projeté, • en identifier les destinataires, en terme de publics, pratiques et usages, ainsi que les impacts sur l'environnement au sens large • illustrer les grands principes de cette stratégie, sous forme de schémas et propositions programmatiques, • identifier les processus de mise en œuvre, et les moyens/acteurs qui peuvent être mobilisés afin d'atteindre les objectifs fixés, • formuler éventuellement une feuille de route opérationnelle, explicitant à court, moyen et long terme les différentes étapes à mener. <p>Le ou la responsable d'atelier rencontre les stagiaires à l'occasion des séances notamment centrées autour d'apports méthodologiques, en vue d'accompagner la progression de la démarche.</p> <p>Des séances de formation à l'utilisation des outils graphiques et cartographiques sont assurées pendant le déroulé de l'atelier de façon à ce que les étudiants puissent produire des représentations qui viennent étayer leur argumentaire.</p> <p>L'atelier donne lieu à une restitution orale.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE :</p> <p>Charles DAUBAS, maître de conférences associé à l'EUP</p> <p>Interventions de Françoise Navarre, professeure à l'EUP, pour les représentations cartographiques</p>	
<p>METHODE(S) D'EVALUATION : La note finale est obtenue en croisant la prestation orale et l'implication individuelle pendant l'activité. Pour l'oral, sont considérés : l'argumentaire, la rigueur de la démonstration et des liens faits entre les différentes phases de travail ainsi que la capacité à engager le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage en vue de l'aider à formuler le projet qu'elle souhaitera porter.</p>	

AT-3	VOYAGE D'ETUDES ET CONFERENCE
Heures	37h
ECTS	3
Responsable	Françoise NAVARRE
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Le voyage d'études a pour but d'acculturer les étudiant·es à des approches de démarches de projets urbains conduites à l'étranger ou dans des contextes spécifiques.</p> <p>Il permet de confronter les savoirs accumulés pendant la formation à un cadre local donné. Les rencontres avec les professionnel·les sont également l'occasion de découvrir des questionnements opérationnels et des réponses concrètes qui font écho aux enseignements et aux activités pédagogiques.</p>	
<p>MODALITES</p> <p>Le choix du lieu est réalisé dans une concertation entre les stagiaires et l'équipe enseignante.</p> <p>Les derniers voyages ont eu lieu au Luxembourg (2013), à Rabat (2014), à Marseille (2015), à Zurich (2016), à Rome (2017), au Pays Basque (2018) et à Barcelone (2019), à Laon et Guise (2021). En 2022, il s'est déroulé à Bruxelles.</p> <p>À l'issue du voyage et après échanges avec l'équipe enseignante, les étudiant·es choisissent la thématique de la conférence-débat, qui se tient au mois de décembre.</p> <p>Des créneaux dédiés leur permettent ensuite d'organiser l'évènement. Le thème de l'année 2022 était « La Logistique urbaine : mutation du service et enjeux pour l'aménagement ». L'ensemble des diplômé·es des années passées est convié, en vue de susciter un effet réseau entre acteurs professionnels, autour de la formation. La conférence a également pour vocation d'accueillir la promotion entrante.</p> <p>Durant l'année, les stagiaires sont invité·es à assister à des conférences portant sur des sujets actuels d'urbanisme.</p>	
ÉQUIPE PEDAGOGIQUE : Responsable de la formation et membres de l'équipe pédagogique	
METHODE(S) D'EVALUATION : Les stagiaires produisent un compte rendu illustré du voyage (ou note d'étonnement) ; ils.elles s'impliquent individuellement et collectivement dans la préparation et l'animation de la conférence.	

AT- 4	INGÉNIERIE DE PROJET : SIMULATION PRATIQUE
Heures	26h
ECTS	3
Responsables	Amine BENAÏSSA, Marie LLORENTE, Françoise NAVARRE
<p>OBJECTIFS : L'ingénierie de projet prend en compte les différents outils présentés au cours des modules de la formation . Elle les intègre dans une logique transversale et cohérente de projet. Un travail commun aux modules 7, 8 et 9 est développé autour d'une étude de cas dans le but de rechercher cette cohérence, d'en fournir une représentation, certes simplifiée mais assez proche des réalités opérationnelles.</p>	
<p>PROGRAMME</p> <p>Il s'agit d'un travail collectif de simulation de quelques composantes de l'ingénierie d'une opération d'aménagement, pour mettre en forme et en cohérence les outils d'aide à la conception, le phasage et la planification, l'ingénierie financière jusqu'à l'évaluation.</p> <p>À partir d'un cas concret, les stagiaires simulent les orientations d'un projet d'aménagement. Ils argumentent les choix en mobilisant tout ou partie des différents outils présentés lors des modules 7, 8 et 9 et en les adaptant au contexte de l'opération.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour l'ingénierie financière, il s'agit de proposer une option de montage financier et d'en apprécier l'opportunité pour les parties concernées et/ou pour le projet global à l'aide des comptes d'opération et d'éléments d'analyse de rentabilité comparée ou de mesure de partage des risques ; ▪ Pour la planification opérationnelle, les participant-es veillent tout d'abord à cerner le contexte et les attentes du point de vue du client potentiel avant de décliner leur positionnement en concevant un processus qui organise à la fois le déroulement des procédures, l'évaluation des ressources et la structuration de l'information dans le cadre d'un dispositif temporel maîtrisé ; ▪ Pour l'évaluation, l'exercice vise à apprécier l'efficacité envisagée du projet et l'atteinte des objectifs visés, ou bien encore sa cohérence, son efficacité ou son utilité : en prenant appui sur la construction de schémas et de diagrammes logiques, il s'agit de proposer un premier référentiel d'évaluation incluant la formulation de questions évaluatives, des propositions d'indicateurs pertinents, etc. <p>Une partie du travail est réalisée pendant les séances des modules concernés. Plusieurs séances (deux à quatre heures) de travail commun aux trois modules sont organisées avec les enseignant-es dans le but d'articuler les composantes de l'ingénierie du projet. Une restitution collective, suivie d'un débat, permet aux stagiaires de démontrer les arguments de l'ingénierie sur le(s) cas étudié(s).</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Elle associe les responsables des trois modules, respectivement Lhouany SIESSIE, Marie LLORENTE, et Françoise NAVARRE.</p>	
<p>MATERIAUX PEDAGOGIQUES : les enseignant-es fournissent les connaissances et les savoir-faire qui sont mobilisés sur des cas pratiques proposés, de préférence abordés au cours des enseignements ou de l'activité professionnelle des stagiaires.</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : présentation orale avec documents devant l'ensemble des stagiaires et des responsables des modules 7, 8 et 9. Sont attribuées à ce travail une note pour l'appropriation par les stagiaires des connaissances propres à chaque module, et une note sur la cohérence des arguments relativement à l'ingénierie globale du projet et sa présentation.</p>	

AT-5	MEMOIRE
Heures	51h
ECTS	12
Responsable	Françoise NAVARRE (séances d'encadrement)
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Le mémoire un travail personnel et original, il ne se réduit pas à un simple rapport d'activité. Il constitue une occasion pour les stagiaires de mener une réflexion à partir de leur expérience professionnelle et/ou de travailler sur une question faisant écho à leurs préoccupations. En se fondant sur un état des lieux des travaux existant dans le domaine, chacun-e formule sa propre problématique. Le développement fait appel à des connaissances théoriques. L'analyse conduite s'appuie sur une ou des études de cas, voire sur la mobilisation de tout autre matériau empirique pertinent.</p>	
<p>MODALITES</p> <p>Des orientations méthodologiques sont régulièrement dispensées afin d'aider les stagiaires dans la définition et la formalisation de leur travail. Ceci se déroule lors de séances collectives avec un-e enseignant-e encadrant-e.</p> <p>Par ailleurs, la rédaction du mémoire est pilotée par l'enseignant-e référent-e sur le sujet choisi par chacun-e au sein de l'équipe pédagogique. Le stagiaire doit solliciter son/sa enseignant.e référent.e quand il en ressent le besoin, le/la tenir au courant de ses difficultés et expliciter les choix effectués tout au long de la démarche.</p>	
<p>ÉQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Françoise NAVARRE + enseignant.e référent.e</p>	
<p>METHODE(S) D'ÉVALUATION : Le mémoire est apprécié par le rendu, au plus tard au mois de novembre, d'un document dactylographié au format d'un article (de 15 à 20 pages, environ 50 000 signes).</p> <p>Ce rendu est suivi d'une soutenance orale devant un jury (composé l'enseignant.e référent.e et un membre de l'équipe pédagogique).</p>	

6 ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Multidisciplinaire, l'équipe enseignante de l'EUP est composée de :

- Professeur·es,
- Maître·sses de conférences,
- Professionnel·les associé·es,
- Attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche,
- Intervenant·es (doctorant·es, vacataires, autres statuts).

À la suite, la liste des enseignant·es de l'EUP habilité·es à encadrer les mémoires de Master 1 et Master 2, mentionnant leurs champs thématiques et domaines de recherche respectifs.

ADISSON Félix

Production urbaine - Instruments juridiques et financiers de l'urbanisme et de l'aménagement - Foncier et immobilier publics - Rente foncière - Méthodes comparatives - Aires géographiques : France, Italie, Brésil.

ALDHUY Julien

Politiques, discours et pratiques du développement territorial e (région, territoire, métropoles, grands projets) - Stratégie, planification et projet urbain et/ou de territoire en contexte de transition socio-écologique (acteurs, dispositifs et ressources) - Grands projets, grands équipements ou grandes infrastructures et pouvoirs urbains - Recompositions territoriales et changement socio-spatial.

ARAB Nadia

Acteurs, pratiques, métiers, modalités de coproduction et de régulation publiques et privées de l'urbanisme - Projets d'urbanisme - Gestion urbaine - Conception collective - Cadre de vie - Friches et vacance immobilière - Innovation et urbanisme - Ville productive.

ARAGAU Claire

Développement territorial: planification, territoires de projet et gouvernances - Dynamiques périurbaines- Arbitrages fonciers à l'heure du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) - Pavillonnaire et densification- Agriculture urbaine et métropolitaine.

ARTIOLI Francesca

Foncier et immobilier public - Transformations du logement - Ville et numérique - Sociologie politique de l'action locale - Méthode comparative - Villes européennes.

BALLIF Florine

Transformations des politiques urbaines et des modes d'action publique - Politiques de sécurité - Violence urbaine - Villes divisées - Fermeture des espaces urbains identités urbaines et ethniques - Approches décoloniales - Aires géographiques : France, Irlande, Brésil.

BARON Nacima

Gouvernance multiniveau par les infrastructures et les mobilités - Circulation transnationale des modèles de soutenabilité au prisme des gares et autres lieux urbains du mouvement.

BOGNON Sabine

Politiques urbaines environnementales - Métabolisme territorial – Nature – Alimentation - Gestion des espaces urbains - Histoire de l'environnement urbain.

CARRIOU Claire

Politiques de l'habitat – Alternatives habitantes - Expérimentations institutionnelles dans la production et la gestion de l'habitat – Histoire du logement – Participation et mobilisations habitantes - Aires géographiques : France, Europe.

CERDÀ BENEITO Gonçal

Mobilité quotidienne, parents, familles monoparentales, espaces publics de mobilité et transports, genre, Île-de-France, contexte espagnol

CHAPLAIN Alix

Transition énergétique ; Inégalités et accès aux services urbains essentiels ; Gouvernance urbaine ; Villes des Suds ; Liban

CHESNEAU Richard

Espaces publics, parcs, États-Unis, nature en ville, gouvernance.

CITRON Paul

Immobilier d'activités d'intérêt écologique et sociétal – Ville solidaire – Stratégies de transitions - Urbanisme transitoire - promotion immobilière

CLERVAL Anne

Gentrification - Ségrégation - Dynamiques socio-spatiales - Rapports sociaux de domination.

COUDROY DE LILLE Laurent

Histoire urbaine, de l'urbanisme, de l'environnement urbain - Patrimoines - Terminologie et langages - Opérations d'urbanisme - Aires géographiques : Espagne.

COURMONT Antoine

Villes et Numérique - Smart Cities - Data - Plateformes - Stratégies numériques des territoires – Sociologie du numérique - Transports et mobilité - Gouvernance et action publique

DANG VU Hélène

Projets urbains - Acteurs et Professions de l'aménagement - Urbanisme universitaire.

DAUBAS Charles

Maîtrise d'œuvre urbaine - Conduite opérationnelle du projet urbain - Stratégie urbaine - Outils et techniques de représentation.

DESROUSSEAUX Maylis

Droit de l'environnement - droit de l'urbanisme - artificialisation - sobriété foncière - qualité des sols - patrimoine commun

DE TILIÈRE Guillaume

Lien entre les transports, la mobilité et - Planification des transports, études des projets bus, tramway, métro et ferroviaire; conception de grands projets de transport - Programmation des gares et pôles d'échanges.

DIDIER Sophie

Pouvoir - Gouvernance métropolitaine - Temps moyen des dynamiques urbaines et de l'élaboration des politiques publiques - Comparatisme Nord/Sud - Circulation internationale des modèles - Aires géographiques : Afrique émergente, Amérique du Nord.

DIXON Lauren

Drogues, urbanisme critique, inégalités sociales et rapports de pouvoir, gouvernance urbaine, urbanisme participatif, Amérique du Nord

DORSO Franck

Sociologie - Anthropologie sociale - Informalités - Processus de patrimonialisation - Normes - Transgressions - Sociologie de la transaction sociale.

GARDESSE Camille

Sociologie urbaine et dynamiques démographiques - Méthodologie des sciences sociales - Participation des habitants dans les projets urbains - Phénomènes socio-démographiques et politiques urbaines : migrations et minorités en ville, pauvreté, discriminations et inégalités - Dimensions sociales de l'habitat et des trajectoires résidentielles.

IDT Joël

Projets urbains – Régulation de l'action collective - Jeu d'acteurs – Politique et technique – Urbanisme rural

JAGLIN Sylvie

Infrastructures et services urbains ; changements socio-écologiques et gestion des réseaux urbains ; enjeux et politiques énergétiques ; pratiques de consommation (eau, énergie) ; précarité hydrique et énergétique. Aires géographiques : France, Afrique subsaharienne ; villes des Suds

JARRIGEON Anne

Anthropologie urbaine - Sciences de la communication - Ethnographie visuelle - Approches sensibles - Usages de la ville - Expérience des mobilités - Espaces publics - Minorités - Genre - Images et imaginaires urbains – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

KORSU Emre

Urbanisme et politiques urbaines - Choix de localisation - Mobilité résidentielle - Pratiques de déplacement - Arbitrages logement - Champs des possibles résidentiels et mobilitaires - Transport - Ségrégation/mixité sociale.

LAPALUD Pascale

Urbanisme et genre - Histoire de l'urbanisme - Droit à la ville pour toutes - Approche intersectionnelle - Politique - Genre et espaces - Genre et logement - Méthode et outils du diagnostic genré - Approche sensible - Innovation - Budget genré - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Préfiguration.

LE NÉCHET Florent

Articulation transport / aménagement sur le temps long. Systèmes de villes. Pratiques de mobilité. Report modal. Accessibilité. Analyse spatiale. Modélisation des transports. Données et enquêtes de mobilité..

LELÉVRIER Christine

Sociologie de l'habitat : processus de ségrégation, ethnicité, trajectoires et mobilités résidentielles, pratiques de l'espace - Politiques de la ville et du renouvellement urbain en Europe : analyse des catégories, discours et effets sociaux de l'action publique.

MERCIER Stéphane

Paysage et urbanisme - Paysage et agriculture - Maîtrise d'œuvre - Diagnostics territoriaux - Processus de projet - Écologie appliquée.

MIOT Yoan

Politiques locales de l'habitat - « Politique de la Ville » - Urbanisme opérationnel - Villes décroissantes - Villes petites et moyennes.

MONNET Jérôme

Urbanisme et aménagement - Géographie sociale, culturelle et politique des grandes villes - Usages, pratiques et représentations de l'espace - Espace public, centralité, urbanité, territorialité - Mobilité et accessibilité pédestre - Approches systémiques, qualitatives et comparatives - Aires géographiques : Amériques.

NAVARRE Françoise

Finances publiques locales (et intercommunalités) - Économie de l'aménagement - Services publics locaux - SIG - Outil d'aide à la représentation, à l'analyse et à la décision.

NOYÉ Christophe

Logement social - Politiques locales de l'habitat - Peuplement - Attribution du logement social - Diagnostic de l'habitat

ORILLARD Clément

Culture des acteurs institutionnels privés et publics de l'aménagement - Urbanisme commercial et tertiaire - Construction internationale des champs disciplinaires et professionnels de l'urbanisme - Histoire de l'urbanisme.

PASSALACQUA Arnaud

Histoire des mobilités - Histoire urbaine - Circulations des systèmes de transport - Temps long et enjeux contemporains en aménagement et urbanisme - Enjeux énergétiques - Approches systémiques.

PÉTILLOT Anne

Stratégies territoriales, et gouvernances - Montage et modélisation de projets complexes - Urbanisme négocié - Management coopératif de projet - Coproduction d'opérations publiques-privées - Reconversions hospitalières - Urbanisme de la santé.

RACHMUHL Virginie

Habitat populaire en France et dans les villes des Suds - Quartiers précaires - Démarches et projets participatifs.

REDOUTEY Emmanuel

Stratégies urbaines et territoriales - Démarches de programmation urbaine - Métiers de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage - Sobriété foncière - Transformation/adaptation des patrimoines bâtis - Sociologie urbaine - Risques naturels - Expérimentations architecturales et urbaines

ROSSIGNOL Lilite

Care, vulnérabilités résidentielles ; dimensions sociales de l'habitat et des trajectoires résidentielles, socialisations spatiales ; approches biographiques ; Ile-de-France

RUNET-ARNOUX Pablo

Habitat - Immigrés, réfugiés - Intégration sociale et économique –Précarité

SIESSIE Lhouany

Management de projets urbains - Aménagement, consultations et marchés publics - Montage d'opération - Planification opérationnelle - Ingénierie de la maîtrise d'œuvre urbaine - OPCU (Ordonnancement pilotage et coordination urbaine) - Ingénierie des projets de transport - Développement économique.

SIMON Gwendal

Tourisme, loisirs, culture, acteurs de la philanthropie, pratiques de mobilités, accès à la ville

SIMONNEAU Claire

Foncier et logement dans les Suds - Informalités urbaines - Communs dans l'habitat (coopératives, community land trusts) - Production urbaine, Gouvernance et action publique dans les Suds - Circulation internationale des modèles d'urbanisme

SOUAMI Taoufik

Intégration de l'environnement et du développement durable dans les pratiques d'aménagement opérationnel - Dimensions économiques et sociales des projets d'aménagement durable en Europe et dans le Sud de la Méditerranée.

STRANSKY Vaclav

Transports et articulations intermodales comme outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire : urbanisme des modes collectifs et actifs - TOD (Transit-oriented development), pôles d'échanges, quartiers de gare, couple aérien/grande vitesse - Agencements interscalaires des espaces et sobriété des villes - Lecture/diagnostic des espaces.

TORRES Ana Cristina

Production de la nature urbaine - Gestion de la nature urbaine - Écologie urbaine - Écologie politique urbaine - Justice environnementale urbaine - Conflits et luttes environnementales urbaines - Conservation de la biodiversité - Nature - Biodiversité.

VANIER Martin

Politiques publiques et territoires - Aménagement du territoire, du local au national - Prospective et planification - Recomposition et gouvernance territoriales - Questions périurbaines - Enjeux des réseaux - Approche réticulaire des territoires.

VIVANT Elsa

Urbanistes au travail; écritures documentaires; politiques de drogues; marginalités et vulnérabilités; États-Unis

WENGLANSKI Sandrine

Pratiques de mobilité quotidienne en ville - Rôle de la mobilité dans les modes de vie urbains - Liens entre formes urbaines et mobilités.

Anthony XIMENEZ

Projet urbain ; programmation et conception urbaines ; histoire de l'urbanisme ; formes urbaine ; renouvellement urbain ; enjeux du care en urbanisme

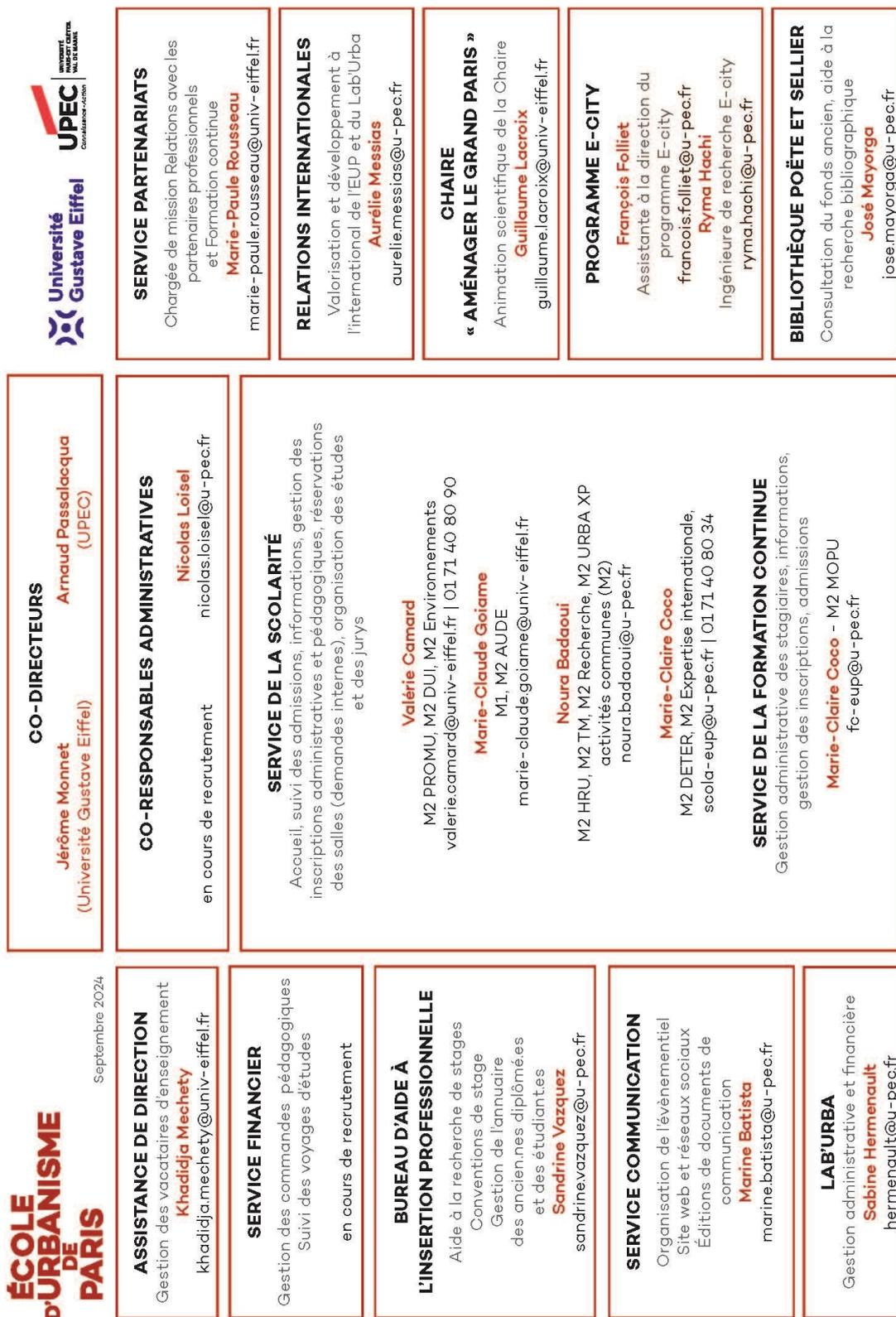
ZEMBRI Pierre

Transports - Politiques publiques - Stratégies d'acteurs - Inscription territoriale des réseaux - Performances des transports collectifs – Libéralisation.

ZEPF Marcus

Évolution des processus de planification urbaine et régionale - Projet urbain et incertitudes - Métropolisation et planification participative - Natures en ville et écologies urbaines - Patrimonialisation versus renouvellement urbain : conflits et synergies - Urbanisme de crise : stratégies de planification résiliente au Liban.

9 ORGANIGRAMME



10 VIE ÉTUDIANTE / INFORMATIONS PRATIQUES

10.1 BAIP - BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'EUP

Un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle est présent au sein de l'EUP.

- Sur RDV, la chargée de ce service conseille et accompagne les étudiant-es dans la recherche de stage afin de faciliter l'entrée dans le monde professionnel.

- Le « Réseau EUP » est un réseau de la communauté de l'EUP réunissant étudiant.es, enseignant.es, diplômé.es et professionnel.les. C'est également une plateforme d'offres de stage et d'emploi.

<http://www.reseau.eup.fr/>

- La gestion administrative des conventions de stage est gérée par le BAIP via **Pstage**.

<https://www.eup.fr/formations/stages-baip-reseau-eup>

- Des enquêtes d'insertion de l'EUP sont réalisées par le BAIP et consultables sur le site de l'EUP.

<https://www.eup.fr/formations/insertion-professionnelle>

Responsable : Sandrine Vazquez - Bureau A209

Courriel : baip-urbanisme@u-pec.fr

10.2 CAMPUS UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL | CAMPUS UPEC

Tout en étant rattaché-es à l'Université Gustave Eiffel et à l'UPEC, les étudiant-es de l'EUP bénéficient d'un certain nombre d'avantages liés à leur appartenance au campus Descartes.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les associations sportives et culturelles des établissements partenaires, vous bénéficierez parfois de tarifs préférentiels.

De nombreux dispositifs sont à votre disposition pour faciliter vos recherches d'emploi, de logement, pour vous aider à financer vos projets étudiants, vous orienter dans vos demandes de bourse, etc.

L'UPEC propose également une permanence juridique.

Toutes ces informations, et bien d'autres, sont à retrouver (rubrique 'Vie étudiante') sur les sites de :

- L'Université Gustave Eiffel : <https://www.univ-gustave-eiffel.fr>
- L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) : <https://www.u-pec.fr/>

SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE (UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL)

Maison de l'Étudiant

Cité Descartes, Champs-sur-Marne 77454 Marne-la-Vallée cedex 2

Rez-de-Chaussée - Bureau B02

Courriel : vie.etudiante@univ-eiffel.fr

Tél. : +33 (0)1 71 40 81 89

Horaires d'accueil : la Maison de l'étudiant est accessible à tous :

- Lundi, mercredi, vendredi : 9h-21h15
- Mardi : 10h-21h15
- Jeudi : 9h-21h45
- Samedi : 11h-17h (l'ouverture de la MDE les samedis est conditionnée par l'ouverture de la bibliothèque Georges Pérec.)

→ <https://www.facebook.com/MDEUGE/>

FOYER DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS (UPEC)

Maison des Étudiants
Campus Centre - 61 avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Courriel : association@u-pec.fr
Tél. : +33 (0)1 45 17 65 21
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi, de 10h à 15h.

10.3 ÉTUDES ET HANDICAPS

RESSOURCES UPEC

Cellule Handicap

Tél. : +33 (0)1 45 17 13 83

Courriel : handicap@u-pec.fr

→ <https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap/handicap-sites-ressources>

RESSOURCES UPEM/UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL

Service de Santé Universitaire - Pôle Accueil Handicap - Copernic - Bureau 0V100

Tél. : +33 (0)1 60 95 74 84

Courriel : accueilhandicap@u-pem.fr

→ <http://www.u-pem.fr/formations/les-services-de-la-vice-presidence-enseignements-et-professionalisation/aide-aux-etudiants-en-situation-de-handicap/>

VOTRE CONTACT A L'ÉUP

Référente handicap : Sabine Hermenault – Assistante de direction du Lab'Urba

Cité Descartes - bâtiment Bienvenüe – bureau A348

14-20 boulevard Newton, Champs sur Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2.

Tél. : +33 (0)1 71 40 80 50

Courriel : sabine.hermenault@u-pec.fr

10.4 ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'Université Gustave Eiffel met à la disposition de ses étudiant·es un Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'ENT vous permet d'accéder à :

- Votre messagerie électronique
- Vos fichiers personnels
- Vos notes et résultats
- La plateforme d'e-learning

Accès : <https://cri.u-pem.fr/service-aux-etudiants>

À propos de l'adresse de courrier électronique fournie par l'université : nous attirons votre attention sur le fait que l'université utilise cette adresse (créée pour chacun·e d'entre vous lors de votre inscription), pour diffuser des informations importantes et des offres de services (accès à des aides, à des appels à projets, etc.). C'est pourquoi nous vous recommandons fortement de *prendre l'habitude de la consulter très régulièrement* pour ne pas manquer des opportunités précieuses.

Il est aussi possible de paramétrer votre adresse personnelle de telle sorte qu'y soient redirigés automatiquement les messages qui arrivent sur votre adresse de l'université. Plus généralement, il est dans votre intérêt d'apprendre à gérer de façons distinctes votre correspondance personnelle et vos échanges dans le cadre universitaire ou avec les milieux professionnels.

10.5 SALLES INFORMATIQUES

L'EUP met à disposition de ses étudiant-es, lorsqu'aucun cours ne s'y déroule, les salles A108, A115 et A105, toutes équipées informatiquement.

10.6 RESSOURCES DOCUMENTAIRES

SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Christelle OTIN (secrétariat)
Bureau OS036, bâtiment COPERNIC
Courriel : Christelle.Otin@univ-eiffel.fr
Tél. : +33 (0)1 71 40 81 10

BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE POËTE ET SELLIER DE L'ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS

Collection patrimoniale de l'École d'Urbanisme de Paris, la bibliothèque Poète et Sellier contient des ouvrages qui témoignent de l'histoire de l'enseignement de l'urbanisme en France, ainsi que de l'histoire de la discipline appliquée.

Certains corpus sont aussi disponibles en version numérique (thèses anciennes, archives). La consultation des documents est accessible sur demande et sur place : jose.mayorga@u-pec.fr

Dans la bibliothèque, a également été constituée une section de documentation courante d'urbanisme, composée principalement d'ouvrages de base et d'une partie de la bibliographie des différents parcours de formation. Les documents appartenant spécifiquement à cette section sont empruntables.

Responsable de la bibliothèque Poète et Sellier : José Mayorga

Cité Descartes - Bâtiment Bienvenüe - Plot A - Bureau A222

14-20 boulevard Newton, Champs sur Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2.

Courriel : jose.mayorga@u-pec.fr

Tél. : +33 (0)1 71 40 80 32

Informations complémentaires :

Ancien site : <https://www.eup.fr/recherche/bibliotheque-historique-poete-et-sellier/>

Nouveau site : <https://www.eup.fr/recherches/bibliotheque-historique-poete-et-sellier/>

BIBLIOTHEQUE GEORGES PEREC (UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL)

Rue des Frères Lumière, 77420 Champs-sur-Marne.

Horaires :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-19h
- Mardi : 10h-20h
- Samedi : 11h-17h

Informations complémentaires : <http://www.u-pem.fr/bibliotheque/bibliotheques/>

BIBLIOTHEQUE DU MAIL DES MECHES - FONDS URBANISME (UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL - UPEC)

BU d'Eco-Gestion-Urba, 4 route de Choisy, 94000 Créteil.

Informations complémentaires : <https://bibliotheque.u-pec.fr/>

CENTRE DE DOCUMENTATION ET MEDIATHEQUE DE L'INSTITUT PARIS REGION (accessible à tous et toutes les étudiant-es)

Médiathèque Françoise Choay - Institut Paris Region

15 rue Falguière

75015 Paris

Courriel : mediatec@institutparisregion.fr

Tél. : +33 (0)1 77 49 79 17 ou 77 39

Horaires : sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Informations complémentaires :

→ <https://www.institutparisregion.fr/mediatheque-francoise-choay.html>

10.7 RESTAURATION

La Cité Descartes inclut plusieurs points de restauration :

- CROUS Club - 10 boulevard Newton - 77420 Champs-sur-Marne.
- L'Arlequin - Bâtiment Copernic - 5 boulevard Descartes - 77420 Champs-sur-Marne.
- Restaurant MRS (Restauration de l'IFSTTAR) — Rez-de-chaussée du bâtiment Bienvenue (droit d'entrée 3,15€)

Une carte de cantine est délivrée aux stagiaires de la formation MOPU. Le coût du repas est à la charge du stagiaire (prix moyen : de six à huit euros).

10.9 ASSOCIATIONS ETUDIANTES - RESEAU D'ANCIENS ET ANCIENNES



LE BUREAU DES ETUDIANTS

En collaboration avec les autres associations, ainsi que les équipes administratives et pédagogiques de l'EUP, le BDE poursuit trois grandes missions :

- Le relais d'informations auprès des étudiants,
- L'animation de la vie étudiante,
- Le soutien à l'insertion professionnelle.

Courriel : bde.eup@gmail.com



LA JUNIOR EUP

L'équipe de la Junior EUP a pour ambition de mettre ses compétences d'urbanistes au profit des acteurs de la ville et du territoire. La Junior EUP intervient comme un bureau d'études traditionnel : elle met ses savoir-faire au service des demandes de ses commanditaires.

Courriel : contact@junioeup.fr

→ <https://www.junioeup.fr/>



L'ASHEUP

ASHEUP (Association de Soutien Humanitaire de l'École d'Urbanisme de Paris) a pour vocation d'apporter une aide logistique, financière, technique et humaine à plusieurs associations parisiennes accompagnant les personnes en situation de grande précarité.

Courriel : association.asheup@gmail.com

→ <https://asheup.wixsite.com/asheup>



L'ALUMNI

L'Alumni de l'EUP a pour ambition de fédérer le plus vaste réseau existant d'urbanistes diplômés-es. En 2020, il réunit déjà plus de 6000 diplômés-es en activité professionnelle.

Courriel : alumni.eup@gmail.com

11 AUTRE PARCOURS EN FORMATION CONTINUE À L'EUP

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE « DÉMARCHE DE PROGRAMMATION. ARCHITECTURE URBANISME GÉNIE URBAIN » (DIU D/PRAUG)

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette - ENSAPLV, l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP et l'École d'Urbanisme de Paris – EUP, lancent D/PRAUG, une formation spécialisée, de niveau post-master, pour une programmation urbaine stratégique et collaborative, au service de la transition écologique.

COMPETENCES ATTESTEES

- Élaborer et conduire des démarches programmatiques stratégiques, concertées ou participatives (MO/AMO - Maîtrise d'ouvrage/Assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Rédiger des documents de programmation à tous les stades du projet immobilier ou d'aménagement.
- Maîtriser les activités connexes à la programmation : études, AMO, concertations, dialogue entre commanditaire et prestataires, évaluation, mobilisation et coordination d'expertises techniques, opérationnelles ou financières.

PUBLICS VISES

- Assistant.es à maîtrise d'ouvrage souhaitant perfectionner leur pratique de la programmation.
- Chef.fes de projet en maîtrise d'ouvrage publique.
- Chargé.es de mission et directeur.trices de services en collectivité territoriale.
- Professionnel.les de la maîtrise d'ouvrage privée assurant des missions de pilotage d'études et de projets.
- Professionnel.les de la conception (architectes et architectes-urbanistes, paysagistes).
- Professionnel.les de l'aménagement et du cadre bâti souhaitant développer une activité en programmation.

DUREE ET ORGANISATION

266 heures, deux jours par semaine, les vendredis et samedis, de février à décembre.

LIEUX DE FORMATION

École d'Urbanisme de Paris, École des Ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP, École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette - ENSAPLV.

PLUS D'INFORMATIONS

→ <https://www.eup.fr/formations/diu-demarches-de-programmation-dpraug/>

12 PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le monde universitaire n'est pas imperméable aux rapports de domination, aux inégalités, aux discriminations et violences sexistes et sexuelles qui touchent tous les milieux. L'École d'Urbanisme de Paris est pleinement mobilisée pour faire de l'Université un environnement d'apprentissage et de travail libre de toute violence.

12.1 DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) regroupent une diversité d'actes et de comportements, qui sont parfois difficiles à identifier et constituent des délits. Ces violences peuvent être d'ordre physique et/ou psychologique et avoir un impact sur la santé des personnes qui en sont victimes. Ces situations peuvent se mettre en place de manière pernicieuse, sans que les victimes ne prennent pleinement conscience de la gravité de ce qu'elles vivent et ni du danger qu'elles encourent. Voici quelques définitions pour permettre d'identifier et de prévenir ces situations :

« OUTRAGE SEXISTE »

« Fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère humiliant ou dégradant, ou qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante¹ ». Imposer, cela veut dire sans consentement libre et éclairé.

→ Tenir des propos sexistes, « mater », raconter ses performances sexuelles, faire « des blagues » ou des sous-entendus à caractère sexuel en présence de quelqu'un-e, même s'ils ne lui sont pas directement adressés, peuvent constituer des outrages sexistes.

« HARCELEMENT SEXUEL »

« Fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante². »

La répétition n'a pas besoin de venir d'une seule et même personne, si les individus se sont concertés ou savent que ces faits ont déjà eu lieu. Le refus de la victime n'a pas à être explicite. Faire pression dans le but, réel ou supposé, d'obtenir pour soi ou pour quelqu'un d'autre, un acte de nature sexuelle, même si cela n'arrive qu'une fois, est aussi considéré comme du harcèlement sexuel.

→ Les échanges en face-à-face ne sont pas les seuls à relever du harcèlement, ce délit concerne aussi l'envoi de photos ou de commentaires inappropriés par téléphone, mail ou via les réseaux sociaux

→ Le harcèlement moral, qui consiste à imposer de façon répétée des paroles ou actes dégradants qui altèrent la qualité de vie de la victime, diffère du harcèlement sexuel mais y est souvent associé dans les faits.

« AGRESSION SEXUELLE »

« Fait d'imposer à une personne, par violence, contrainte, menace ou surprise, fait de subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers ou de procéder sur elle-même à une telle atteinte³ »

Une atteinte sexuelle concerne tout attouchement sur le sexe, ou les parties du corps considérées comme sexuelles, donc les fesses, les seins, les cuisses, la bouche.

→ Une main aux fesses, tenter d'embrasser quelqu'un de force, se frotter contre quelqu'un-e, c'est une agression sexuelle.

¹ Article 621-1 du Code Pénal.

² Article 222-33 du Code Pénal.

³ Article 222-22 du Code Pénal.

Le viol est un crime caractérisé par tout acte de pénétration sexuelle (vaginale, anale ou orale, avec le sexe, la main ou un objet) commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. D'autres violences sexuelles sont interdites et sanctionnées comme l'« exhibition sexuelle », quand tout ou partie de son corps dénudé est montré au regard, de façon délibérée ou par négligence (même s'il s'agit de photo). La diffusion d'images qui portent atteinte à la vie privée, à caractère sexuel, mais pas seulement, sans le consentement de la personne, est également interdite.

LES SPECIFICITES LIEES AU MONDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Université comporte des risques particuliers de développement des violences sexistes et sexuelles entre étudiant-es : relations de proximité contraintes dans le cadre de travaux de groupe, cohabitation en résidences étudiantes, soirées ou week-end « d'intégration », etc., sont autant de situations qui méritent une grande attention.

L'Université est, en outre, un lieu aux rapports déséquilibrés, particulièrement entre les enseignant-es et les étudiant-es. La personnalisation des relations, pour l'encadrement d'un mémoire, mais aussi dans des contextes de convivialité, comme les voyages d'études, doit amener à une grande vigilance.

12.2 QUE FAIRE ?

SI VOUS ETES VICTIME :

1. Exprimez votre refus et protégez-vous en faisant connaître ce refus à des tierces personnes (ami-es, camarades, personnel de l'université).
2. Collectez les preuves, conservez l'ensemble des traces et écrivez un récit circonstancié (établissez la chronologie avec le maximum de détails factuels, décrivez précisément les violences et leurs conséquences, ainsi que les démarches entreprises).
3. Contactez des personnes formées qui peuvent vous écouter et vous accompagner : voir « ressources et contacts ».

SI VOUS ETES TEMOIN OU QUE L'ON VOUS RAPPORTE DES FAITS DE VIOLENCE :

1. Rassurez la personne victime et faites-la sentir en sécurité.
→ Des phrases utiles : « Je te crois », « Tu as bien fait de m'en parler », « Tu n'y es pour rien », « C'est la personne qui te harcèle la coupable », « La loi l'interdit », « Je vais t'aider ».
2. Indiquez-lui les démarches et les contacts utiles et faites vous-même un signalement si vous le considérez nécessaire : voir « ressources et contacts ».
3. Conservez les preuves et contribuez à constituer l'enquête avec votre témoignage.

En cas d'urgence ou de danger, appelez immédiatement le 15 (SAMU), le 17 (police secours), le 115 (pour fuir une situation de violence conjugale), le 112 (numéro unique européen pour accéder aux services d'urgence) ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114 (police secours). Tous ces numéros d'urgence sont gratuits et accessibles 24h/24 et 7j/7.

12.3 RESSOURCES ET CONTACTS

À L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT :

Plusieurs dispositifs gouvernementaux et associatifs donnent accès à de l'information, à la possibilité d'échanger de manière anonyme avec des personnes formées, à un accompagnement et à des possibilités de signalement.

- Site officiel de l'administration française : un portail de signalement des violences sexuelles et sexistes pour échanger avec des fonctionnaires de police : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Portail de signalement du harcèlement en ligne : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>
- Site « Arrêtons les violences sexistes et sexuelles » : <https://www.arretonslesviolences.gouv.fr/> ou 3919.
- Plateforme anti-discrimination du Défenseur des droits : <https://www.antidiscriminations.fr/> ou 3928.
- L'observatoire étudiant des VSS dans l'ESR (Enseignement supérieur et la Recherche) : <https://observatoire-vss.com/>
 - échanges en ligne avec Lilabot, chatbot de l'observatoire
- VSS formation : <https://vss-formation.fr/>
- Collectif De Lutte Anti-Sexiste Contre Le Harcèlement Sexuel Dans L'Enseignement Supérieur :
 - Guide pratique pour s'informer et se défendre : <http://clasches.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-Web-20201.pdf>

À L'UNIVERSITÉ :

Chaque université a mis en place des référent-es « Missions Égalité » qui disposent d'adresses dédiées et garantissent des échanges confidentiels

→ Université Gustave Eiffel : viestudiante.harcèlement@univ-eiffel.fr
<https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr/>

→ Université Paris-Est Créteil - UPEC : egalite@u-pec.fr
<https://www.u-pec.fr/fr/universite/strategie-et-grands-projets/mission-egalite-femmes-hommes>

Les référent-es de l'EUP désigné-es parmi les étudiant-es et le personnel : nom et coordonnées indiquées sur le site internet et sur les panneaux d'affichage de l'école.

À l'EUP, un groupe de travail de prévention et de lutte contre le harcèlement et les discriminations.

L'EUP est engagée dans une réflexion sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et les discriminations. Un groupe de travail, regroupant des enseignant-es de tous statuts, des étudiant-es et des membres de l'administration, s'est constitué pour mettre en place un plan d'action pluriannuel en lien avec les politiques d'établissement en faveur de l'égalité. Des actions ont été mises en œuvre en 2021 :

- Formation de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles pour les étudiant-es de M2 organisées et ouvertes à toutes et tous avec VSS Formation.
- Conférence sur la santé au travail pour les étudiant-es de M1 : https://youtu.be/4DTDxKE_3JA
- Rédaction du présent texte.

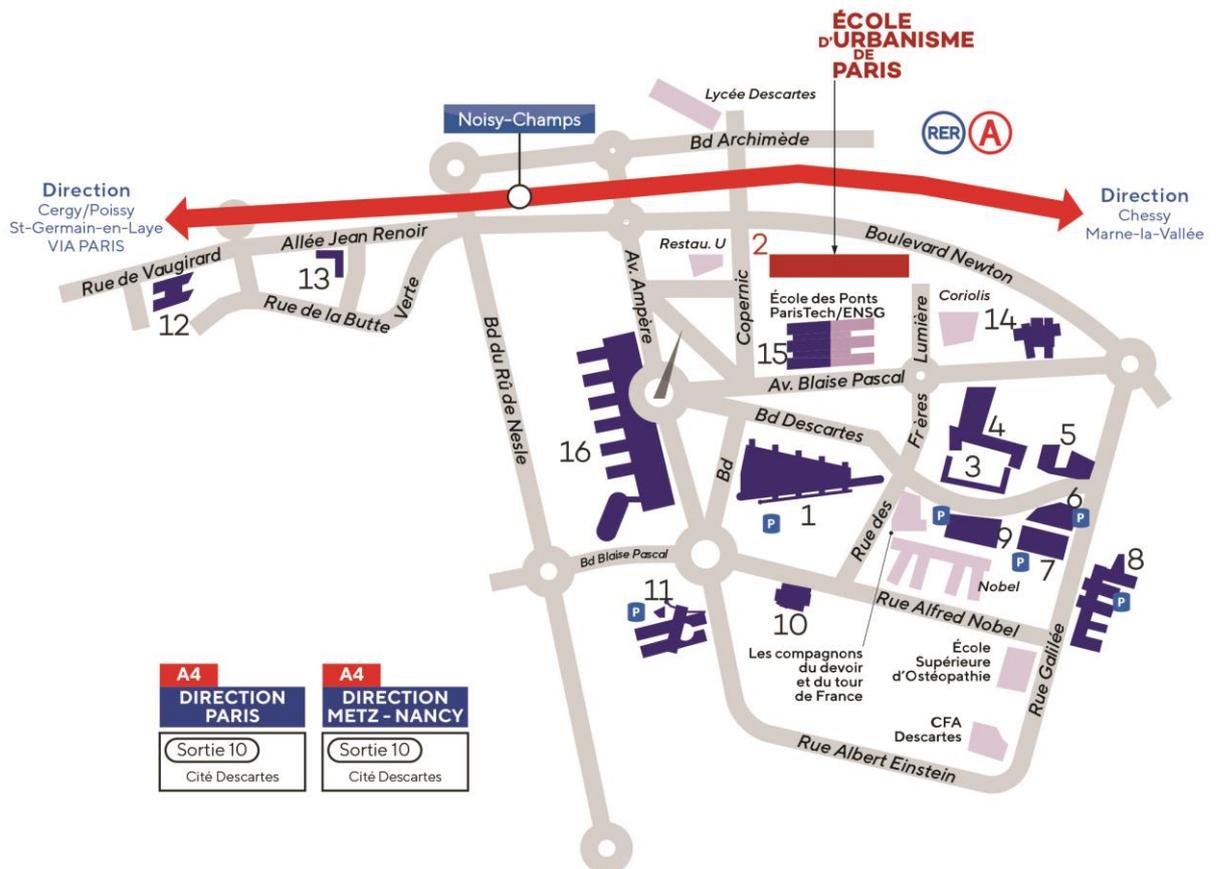
Ce plan d'action se poursuit en 2022-2023 par un ensemble de manifestations de sensibilisation et de prévention dont les modalités seront communiquées via les membres et le site internet de l'école.

13 VENIR À L'EUP

**ÉCOLE
D'URBANISME
DE
PARIS**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

CITÉ DESCARTES



1. Bâtiment Copernic : 5 boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
2. Bâtiment Bienvenue : 14-20 boulevard Newton • Champs-sur-Marne
[Autre accès par le 12 avenue Copernic.]
3. Maison de l'Étudiant : rue des Frères Lumière • Champs-sur-Marne
4. Bibliothèque Georges Perec : rue des Frères Lumière • Champs-sur-Marne
5. Gymnase de la Haute Maison : boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
6. Bâtiment François Rabelais : boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
7. Bâtiment Lavoisier : rue Galilée • Champs-sur-Marne
8. Bâtiment Bois de l'Étang : rue Galilée • Champs-sur-Marne
9. Bâtiment Clément Ader : boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
10. Bâtiment Ada Lovelace – La Centrif' : 2 rue Alfred Nobel • Champs-sur-Marne
11. IUT de Marne-la-Vallée, site de Champs : 2 rue Albert Einstein • Champs-sur-Marne
12. Bâtiment Alexandra David-Néel : 2 allée du Promontoire • Noisy-le-Grand
13. Bâtiment Albert Camus : 2 allée Jean Renoir • Noisy-le-Grand
14. ÉAV&T : 12 avenue Blaise Pascal • Champs-sur-Marne
15. ENSG Géomatique : 6-8 avenue Blaise Pascal • Champs-sur-Marne
16. ESIEE Paris : 2 boulevard Blaise Pascal • Noisy-le-Grand

ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS

École d'Urbanisme de Paris – EUP

<https://www.eup.fr>

Service communication

Date de publication : Décembre 2024

